

Cadre stratégique

Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire

Document de consultation publique
Février 2023





Table des matières

Mot de la mairesse	3
Mot de l'élu responsable	4
1. Préface.....	6
2. Contexte	8
2.1 Une urgence planétaire	8
2.2 La définition du concept d'économie circulaire	9
2.3 Une priorité mondiale et des différents paliers gouvernementaux canadiens.....	10
2.4 Favoriser l'atteinte des objectifs et des engagements municipaux	11
2.5 Portée de la Feuille de route	14
3. Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire	18
3.1 Vision préliminaire	18
3.2 Orientations et priorités stratégiques	19
3.3 Conditions de succès pour la mise en œuvre de la Feuille de route.....	49
4. Questions de consultation.....	51
5. Annexes.....	53
Annexe A – Tableau synoptique	53
Annexe B – Abréviations et acronymes	54
Annexe C – Que font les autres villes exemplaires en économie circulaire sur le plan international ?.....	55
Annexe D – Complémentarité entre la Feuille de route et les autres documents de planification de la Ville de Montréal.....	60

Mot de la mairesse



L'économie circulaire est un moyen incontournable de contribuer à protéger la biodiversité, à atteindre nos objectifs ambitieux liés à la réduction des GES et à la transition écologique, et à stimuler l'entrepreneuriat local.

En tant que leader mondial de la transition écologique et de la protection de la biodiversité, Montréal a récemment été l'hôte de la COP 15, en plus d'accueillir des organismes internationaux, tel que ONU-Habitat. La métropole se montre ainsi, sans surprise, favorable au déploiement de l'économie circulaire et se positionne déjà à l'avant-garde des villes les plus actives en la matière.

Notre *Plan climat* et notre objectif *Zéro déchet* placent l'économie circulaire au centre des actions à entreprendre pour favoriser la transition écologique. Déjà, un écosystème riche se déploie, des solutions se dessinent et la Ville s'engage à être exemplaire et à maximiser les leviers à sa disposition pour favoriser la transformation des modèles d'affaires.

Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et ceux de la COP 15, et de devenir une métropole reconnue pour la circularité de son économie d'ici 2050, nous devons transformer notre économie traditionnelle et linéaire.

L'économie circulaire est un outil de développement économique régional de premier ordre, qui contribuera à favoriser des entreprises et des emplois locaux et verts. En conservant les ressources chez nous et en maximisant leur utilisation à leur pleine valeur, nous favorisons la résilience de notre économie.

Encore une fois, les villes sont au cœur de la transformation. Les gestes que nous posons auront des répercussions non seulement chez nous, mais sur une échelle plus globale.

Offrir à Montréal, à ses gens d'affaires et à toute sa population, une transformation de l'économie à la fois prospère et respectueuse de l'environnement; c'est le défi d'envergure et d'avenir auquel nous sommes toutes et tous conviés aujourd'hui.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal

Mot de l' élu responsable



Pour que notre vision d'une relance verte et inclusive se réalise, nous devons tout mettre en place pour soutenir l'écosystème entrepreneurial dans la transformation économique qui s'impose. C'est un effort qui doit absolument être coordonné avec les PME, les grandes entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et les gouvernements.

La preuve n'est plus à faire, l'économie circulaire engendre des impacts positifs sur le développement de la ville, tout en jouant un rôle structurant dans l'atteinte de nos ambitieux objectifs de transition écologique. De plus, en continuant à être à l'avant-garde, nous nous assurons que les entreprises montréalaises aient une place de choix sur la scène internationale puisqu'elles auront développé de nouvelles solutions.

Devant ces constats, la Ville a entrepris d'élaborer et de déployer une feuille de route pour stimuler et consolider la circularité de son économie. En organisant une consultation publique autour de ce projet, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation souhaite présenter la vision de la Ville aux actrices et acteurs de l'écosystème économique et à la population montréalaise.

Cet exercice de consultation permettra d'enrichir la Feuille de route en recueillant les avis et les suggestions des parties prenantes, et de s'assurer que les orientations esquissées soient cohérentes avec la réalité du terrain et répondent aux besoins et aux aspirations de la collectivité.

Nous y voyons une occasion de mobiliser et de sensibiliser encore davantage nos entreprises et les milieux des affaires, de la recherche, de l'économie sociale et de la finance, dans la transformation de l'économie. Nous sommes toutes et tous interpellés par ce défi. Nous y voyons aussi l'occasion d'identifier les mesures et les initiatives les plus porteuses pour soutenir efficacement ces efforts.

Nous souhaitons ainsi faire émerger des pistes de solution structurantes et concrètes pour accompagner, voire accélérer, le virage circulaire de l'économie montréalaise.

C'est ensemble que nous parviendrons à créer ces boucles de circularité nécessaires à la transformation de notre économie.

Merci de votre engagement.

Luc Rabouin

Élu responsable du développement économique et commercial, du savoir, de l'innovation et du design

Près de 300 000 tonnes de matériaux ont été valorisés afin de favoriser l'économie circulaire au cours de la phase d'aménagement des secteurs de la Plaine Est, du Boisé Sud, de Jarry Est et d'Iberville Nord du parc Frédéric-Back.



1. Préface

Dans un contexte d'urgence climatique et de raréfaction des ressources naturelles, il apparaît impératif de remettre en question le modèle actuel reposant sur la linéarité de l'économie (extraire – fabriquer – consommer – jeter). En plus d'exercer une forte pression en amont et en aval sur les écosystèmes naturels, ce modèle génère des impacts environnementaux importants qui rendent non soutenable le rythme actuel de la croissance économique. L'économie circulaire se pose ainsi comme un modèle vertueux qui vise à diminuer l'empreinte environnementale des activités tout en répondant aux objectifs de développement socio-économique de notre société.

L'extraction et le traitement des ressources naturelles sont responsables de plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique à travers le monde, ainsi que d'environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre¹.

Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire

Montréal possède tous les atouts pour se positionner comme leader en Amérique du Nord sur la question de l'économie circulaire et peut déjà compter sur des réalisations probantes, ainsi qu'un réseau de partenaires et d'entreprises de toute taille mobilisés. Reconnaisant l'impact positif de l'économie circulaire sur son développement et son rôle structurant dans l'atteinte de ses ambitieux objectifs de transition écologique, la Ville s'est engagée dans le cadre des Plans de relance économique² à transformer cette volonté en engagements concrets. Pour ce faire, elle a entrepris d'élaborer et de déployer une feuille de route pour stimuler et consolider la circularité de son économie.

Le projet de *Feuille de route montréalaise en économie circulaire* proposé dans le présent document spécifie les orientations et priorités stratégiques, ainsi que les chaînes de valeur sectorielles sur lesquelles la Ville entend agir en premier lieu. Il positionne l'économie circulaire comme un outil de développement économique régional fédérant les parties prenantes publiques et privées autour d'une vision commune de développement, et mettant en place les conditions qui permettront ultimement de favoriser et d'opérationnaliser la transition des entreprises grâce à un plan d'action structuré.

¹ Nations Unies, Panel international des ressources, [Perspectives des ressources mondiales](#), 2019.

² Ville de Montréal, [Plan de relance économique de Montréal – Une impulsion pour la métropole : agir maintenant](#) (2020) et [Plan de relance phase 2 – Agir maintenant pour préparer la relance](#) (2021).



2. Contexte

2.1 Une urgence planétaire

L'économie circulaire vise à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles et des impacts sur l'environnement. La transition vers ce nouveau modèle économique s'impose sur la scène internationale comme une partie de la solution pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies³ et ceux de l'Accord de Paris⁴ sur le changement climatique.

Indices de circularité



* Les indices de circularité du Québec, des Pays-Bas et du monde ont été réalisés avec la méthodologie de Circle Economy, tandis que le calcul de l'indice canadien repose sur une autre méthodologie⁵

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié à l'été 2021 est sans équivoque : il faut accélérer le pas et réduire de façon draconienne et immédiate les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter autant que possible le réchauffement à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle⁶. Les matières premières qui circulent dans l'économie mondiale dépassent les 100 milliards de tonnes par an et seuls 8,6 %⁷ d'entre elles sont circulaires. Selon le *Circularity Gap Report 2021* publié par Circle Economy, il suffirait de **doubler la circularité de l'économie planétaire, en atteignant un indice de 17 %, pour limiter sous la barre des 2 degrés le réchauffement climatique**⁸. Avec un indice de circularité de 3,5 %⁹, l'économie du Québec se situe bien en dessous de la moyenne mondiale.

Aujourd'hui, l'empreinte écologique de l'humanité est supérieure à la capacité de régénération et d'approvisionnement de la Terre. Selon le [Global Footprint Network](#), il faudrait 1,6 planète pour soutenir l'activité humaine au rythme de consommation actuel. Si l'ensemble de la population mondiale vivait comme la population québécoise, l'équivalent de 3,5 planètes serait nécessaire¹⁰.

3 Les Nations Unies identifient [17 objectifs de développement durable](#), dont l'établissement de modes de consommation et de production durables (objectif 12) et la prise en urgence de mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (objectif 13).

4 L'[Accord de Paris](#) est un traité international juridiquement contraignant visant à réduire les émissions mondiales de GES dans le but de limiter à 2 °C le réchauffement planétaire, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à 1,5 °C.

5 L'indice de circularité du Canada est tiré du document du Conseil des académies canadiennes, [Un tournant décisif](#), 2021. L'indice de circularité des Pays-Bas est tiré du document de Circle Economy, [Circularity Gap Report, The Netherlands](#), 2020.

6 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, [Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté](#), 2022.

7 RECYC-QUÉBEC et Circle Economy, [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#), 2021.

8 Circle Economy, [The Circularity Gap Report 2021](#), 2021.

9 RECYC-QUÉBEC et Circle Economy, [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#), 2021.

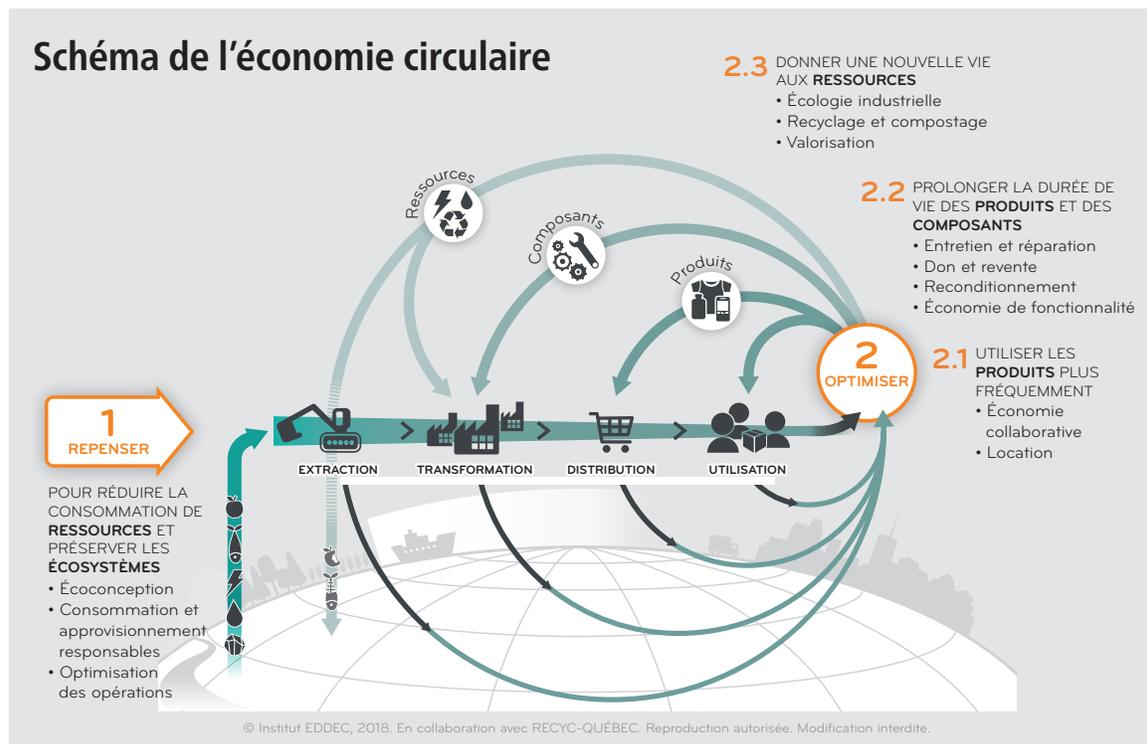
10 Idem.

2.2 La définition du concept d'économie circulaire

L'économie circulaire se définit comme « un système de production, d'échange et de consommation visant à **optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service**, dans une logique circulaire, **tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités¹¹** ».

Alors que l'économie traditionnelle suit une logique linéaire d'extraction, de production, d'utilisation et d'élimination, l'économie circulaire, quant à elle, repose sur des stratégies et des modèles d'affaires qui visent à :

- réduire la quantité de ressources vierges extraites et consommées;
- privilégier l'utilisation de ressources régénératrices;
- concevoir en prenant en compte l'impact environnemental et en anticipant les usages futurs;
- prolonger la durée de vie des biens (entretien, réparation, réemploi, etc.);
- réemployer à leur plus haute valeur possible les ressources rejetées, stockées ou en circulation;
- créer des boucles courtes et locales remettant en circulation les flux de ressources;
- générer le moins de gaspillage et de rejets possibles.



*Pour en savoir plus sur les 12 stratégies et modèles de circularité présentés dans le schéma, veuillez consulter la [plateforme Québec circulaire](#).

11 Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, 2016.

2.3 Une priorité mondiale et des différents paliers gouvernementaux canadiens

Au fil du temps, l'économie circulaire s'impose comme une priorité mondiale qui exige la mise en place urgente d'actions individuelles et collectives. Plusieurs pays, régions et villes adoptent des politiques et définissent des cadres favorisant son déploiement à grande échelle. Des exemples inspirants de villes similaires ont été recensés à travers le monde¹².

Exemples

Amsterdam vise à être 100 % circulaire d'ici 2050 • **Paris** déploie sa 2^e feuille de route en économie circulaire • **Vancouver, Banff** et bien d'autres villes, obligent et encadrent la déconstruction de certains bâtiments • **Munich** a des équipes de réparation au sein de son entreprise de gestion des matières résiduelles destinées à remettre en condition des biens collectés pour les vendre dans son magasin de distribution, la Halle 2 • **Berlin** a soutenu l'ouverture d'un laboratoire d'innovation relatif à la mode et aux textiles • **New York**, notamment par la réglementation, a mis en place un système assurant la redistribution des surplus alimentaires • A été créé à **Londres** un répertoire numérique des PME circulaires et en technologies propres dans le but de les mettre directement en relation avec les entreprises clientes, les arrondissements, les investisseurs et les partenaires potentiels.

Au Canada, les trois paliers gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal) détiennent des rôles et des compétences complémentaires favorisant la mise en place des conditions nécessaires pour le déploiement des différentes stratégies d'économie circulaire. Leur engagement se traduit par la mise en œuvre de plans et de stratégies, ainsi que l'utilisation de leviers communs (réglementaires, fiscaux, appui et financement, etc.). Bien que certaines actions réalisées ou envisagées ne relèvent pas nommément de l'économie circulaire, elles convergent vers les mêmes objectifs. Par exemple, les actions en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire ou avec l'utilisation du plastique à usage unique ne sont pas adressées spécifiquement à l'économie circulaire, mais elles contribuent fortement au développement de boucles de circularité.

Gouvernement fédéral (Canada)

Le gouvernement canadien exerce un rôle fédérateur au niveau national et contribue aux efforts internationaux pour améliorer la circularité. En plus d'adopter des projets de loi en ce sens et d'offrir un soutien financier aux projets, il a lancé divers plans et stratégies, dont certains particulièrement ambitieux. Par exemple, il travaille avec les différents paliers de gouvernement, l'industrie, des organismes non gouvernementaux, des universités et la société civile pour lutter contre la pollution par le plastique et a développé tout [un programme](#) visant l'atteinte du zéro déchet de plastique au Canada ([règlements](#), [stratégie pancanadienne](#), [plan d'action](#), etc.).

Pour passer à une économie plus propre et prospère et atteindre la carboneutralité d'ici 2050, le gouvernement a aussi adopté la [Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité](#) et élaboré des [plans et cibles climatiques](#)¹³.

Enfin, il est à noter qu'une [stratégie nationale pour encourager la refabrication et les autres processus de conservation de la valeur](#) est aussi en cours d'élaboration.

¹² Voir annexe C, ainsi que le benchmark national et international des actions en économie circulaire et l'étude sur les leviers réglementaires réalisée par la firme Aviséo Conseil.

¹³ Exemples : [Un environnement sain et une économie saine](#) et [Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030](#).

Gouvernement provincial (Québec)

Par ses compétences et ses prérogatives (lois et politiques, mesures fiscales et programmes de financement, attribution de pouvoirs aux municipalités, etc.), le gouvernement du Québec joue un rôle moteur dans l'incitation à l'action des différentes parties prenantes. Récemment, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a élaboré un rapport d'enquête sur [L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes](#) (janvier 2022). Ce dernier identifie l'économie circulaire comme modèle prioritaire (orientation 1) et indique que « le gouvernement devrait [...] adopter une approche stratégique nationale d'économie circulaire accompagnée d'un cadre légal et financier, qui marquerait évidemment une rupture avec l'économie de croissance classique, mais qui aurait l'avantage de participer à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs de développement durable. »

Au niveau provincial, le mandat d'encourager la transition vers l'économie circulaire est porté par RECYC-QUÉBEC. Il est à noter que le Bureau de la coordination du développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, est responsable d'inclure des orientations en économie circulaire dans la Stratégie gouvernementale en développement durable 2023-2028 (SGDD)¹⁴.

Gouvernement municipal (Ville de Montréal)

En tant que gouvernement de proximité (adoption du projet de loi n° 122¹⁵) et métropole du Québec (adoption du projet de loi n° 121¹⁶), la Ville de Montréal possède des champs de compétences lui permettant d'exercer un rôle majeur dans le changement de paradigme vers la circularité : développement économique, urbanisme et aménagement du territoire, transport, environnement, récupération et recyclage des matières résiduelles, etc. À partir de ses compétences, la Ville dispose de nombreux leviers et outils lui permettant de stimuler la transition vers l'économie circulaire ([voir section 3.2](#)).

2.4 Favoriser l'atteinte des objectifs et des engagements municipaux

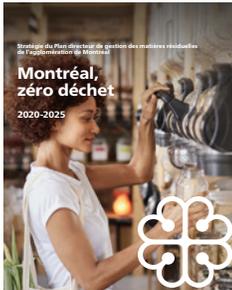
En Amérique du Nord, Montréal se positionne avantageusement parmi les villes ayant pris des engagements forts et déployant des initiatives en faveur de la réduction des émissions de GES et de la préservation des ressources naturelles. Depuis quelques années, la transition écologique et la circularité font partie intégrante des stratégies et documents de planification municipaux. En ce sens, Montréal s'est fixé des objectifs environnementaux ambitieux, comme celui d'être une ville zéro déchet d'ici 2030 ou encore de devenir carboneutre d'ici 2050. Ainsi, la *Feuille de route montréalaise en économie circulaire* contribuera à l'atteinte de ces engagements notamment en mobilisant, en outillant et en soutenant davantage l'écosystème afin que tous, et particulièrement les entreprises, puissent prendre part à ce changement.

¹⁴ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#), Québec, 2022.

¹⁵ [Projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.](#)

¹⁶ [Projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.](#)

Principaux objectifs et engagements municipaux pour faciliter la transition écologique

Réduire les émissions de GES	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % sous le niveau de 1990 	
	D'ici 2050	<ul style="list-style-type: none"> Carboneutralité 	
Réduire les matières résiduelles	D'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> Baisse de la génération des matières résiduelles de 10 % Taux de détournement de l'élimination de 70 % Recyclage des matières organiques à 60 % Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % 	
	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Ville zéro déchet 	
Bâtiments et énergie	D'ici 2024	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux bâtiments de moins de 2 000 m² devront être zéro émission dès leur mise en service¹⁷ 	
	D'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux bâtiments de 2 000 m² et plus devront être zéro émission dès leur mise en service¹⁸ 	
	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel 	
	D'ici 2040 ¹⁹	<ul style="list-style-type: none"> 100 % de l'ensemble des bâtiments de la collectivité montréalaise sont zéro carbone opérationnel 	
Mobilité durable	D'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 25 % de la part de l'auto solo 30 % des déplacements des personnes en véhicule sont électrifiés 47 % de véhicules électriques immatriculés 25 % des livraisons de marchandises effectuées sans émission de GES 	
	D'ici 2040	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des autobus de la Société de transport de Montréal sont électriques 	

17 Cet objectif, initialement prévu en 2030, a été devancé à 2024 lors du [Sommet Climat Montréal du 3 mai 2022](#) et de l'annonce de la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040](#).

18 Cet objectif, initialement prévu en 2030, a été devancé à 2025 lors du [Sommet Climat Montréal du 3 mai 2022](#) et de l'annonce de la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040](#).

19 Cet objectif, initialement prévu en 2050, a été devancé à 2040 lors du [Sommet Climat Montréal du 3 mai 2022](#) et de l'annonce de la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040](#).



[Montréal 2030](#) est le plan stratégique de développement de la Ville. Il a notamment pour priorité d'accélérer la transition écologique en développant une économie plus verte et inclusive. Le plan s'engage également à **enchâsser l'économie circulaire** dans les programmes, les incitatifs financiers, les projets de construction, de restauration, d'aménagement, etc.



[Montréal zéro déchet](#) est le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise (PDGMR) (2020-2025). Quatre principes guident les interventions du plan directeur : la priorité aux 3RV-E²⁰, la réduction des émissions de GES, **l'économie circulaire** et la transition écologique, et la responsabilité de tous. Plusieurs actions du PDGMR sont complémentaires aux priorités et chaînes de valeur sectorielles touchées par la Feuille de route, notamment : la réduction du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique, la lutte contre le gaspillage alimentaire et vestimentaire, la valorisation de l'ensemble des matières organiques générées ou encore le développement de supports pour l'économie circulaire.



Le [Plan climat 2020-2030](#) constitue l'un des outils prévus par la Ville pour faire face à l'urgence climatique et atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter* à laquelle elle souscrit. L'action 5 entend **stimuler et consolider l'économie circulaire** par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan, Montréal s'est également dotée d'une feuille de route pour la décarbonation des bâtiments. Une [consultation publique](#) sur la [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040](#) s'est tenue à l'automne 2022.

20 Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

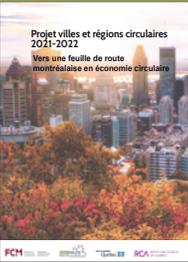
2.5 Portée de la Feuille de route

À travers cette démarche, la Ville entend agir à titre de fédérateur en canalisant les efforts et les contributions des diverses parties prenantes vers des alignements communs. Il s'agit avant tout d'un processus de concertation régionale qui vise à susciter davantage d'engagement et de participation de la part des parties prenantes publiques et privées dans la transition vers l'économie circulaire.

Ce projet de feuille de route repose notamment sur les résultats des exercices de consultation menés auprès de plusieurs membres clés de l'écosystème et des études réalisées depuis 2001 par le [Service du développement économique](#) (SDÉ) de la Ville de Montréal, ainsi que sur une revue bibliographique et l'analyse de feuilles de route d'autres municipalités. Ces documents ont permis d'identifier les principaux freins et enjeux, des leviers et des opportunités, ainsi que des pistes d'actions concrètes.

Quelques exemples d'études et de consultations menées par la Ville en lien avec la circularité

Plus de **385 personnes** ont répondu à des sondages et plus de **260** ont été consultées en lien avec les études menées.

	<p>Rapport sur les dimensions de la gouvernance en économie circulaire avec l'OCDE²¹</p> <p>3 jours d'ateliers réunissant 117 parties prenantes consultées sur la gouvernance de la métropole en matière d'économie circulaire</p>
	<p>Participation à Villes et régions circulaires</p> <p>2 ateliers réunissant 51 personnes de 25 services et arrondissements distincts afin d'explorer les freins et opportunités, ainsi que les actions par levier et secteur priorités</p>
	<p>Montréal Circulaire – Évaluation de référence</p> <p>Analyse du métabolisme urbain de 4 chaînes de valeur sectorielles réalisée par Circle Economy</p> <p>1 atelier réunissant 54 personnes de 35 organisations, afin de discuter des freins, de valider des données préliminaires sectorielles et d'identifier les pistes de solutions</p>

²¹ Organisation de coopération et de développement économiques.



Cartographie des initiatives en économie circulaire dans l'agglomération de Montréal, une collaboration entre la Ville de Montréal, Concertation Montréal et une équipe de recherche de l'Université du Québec à Montréal

Sondage détaillé auprès de plus de 300 organisations porteuses d'une ou de plusieurs initiatives en économie circulaire



Propositions de mesures réglementaires, d'encadrements et d'incitatifs pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire à Montréal par Aviséo Conseil

62 parties prenantes consultées dans le cadre du mandat, dont 11 en entrevue et 51 dans le cadre d'un sondage afin de recueillir leur opinion quant aux mesures les plus structurantes à mettre en place pour les secteurs visés



Étude sur les enjeux, impacts et opportunités économiques d'une interdiction par la Ville de Montréal des sacs d'empilettes et de certains articles de plastique à usage unique par AppEco

Dans le cadre de l'étude, un sondage pour documenter les impacts anticipés a été effectué auprès de prestataires fabriquant des plastiques et des produits alternatifs, de commerces et restaurants utilisant ces matériaux, et d'entreprises traitant les plastiques à usage unique en fin de vie (36 organisations au total). 29 entrevues structurées complémentaires réalisées auprès de diverses parties prenantes afin d'établir un juste portrait de la chaîne de valeur.

Il est à préciser que, compte tenu du fait que la Feuille de route est portée par le SDÉ, elle s'inscrit dans une optique de développement économique et s'adresse en premier lieu à l'écosystème d'affaires montréalais. Il s'agit plus particulièrement des entreprises au sens large (industries, commerces, services, entreprises d'économie sociale, organismes à but non lucratif, etc.), des organismes de soutien et d'accompagnement de la communauté d'affaires, et des institutions de recherche (universités, centres collégiaux de transfert de technologie, centres de recherche, etc.).

La Feuille de route proposée tient aussi compte de ressources humaines et financières limitées. Elle s'appuie sur la mobilisation et la collaboration d'autres services municipaux afin de déployer des initiatives en dehors du champ d'action du SDÉ, notamment avec :

- le [Bureau de la transition écologique et de la résilience](#) (BTER) qui est impliqué dans plusieurs actions de sensibilisation et de mobilisation auprès de la population montréalaise et des organismes communautaires;
- le [Service de l'environnement](#) pour la complémentarité des actions circulaires dans les chaînes de valeur sectorielles prioritaires, pour l'adoption de règlements et pour l'éducation et la sensibilisation des citoyens et citoyennes;

- le [Service de l'approvisionnement](#) pour l'inclusion de critères de circularité dans les approvisionnements municipaux;
- le [Service de la gestion et planification des immeubles](#), pour l'intégration de la circularité dans les chantiers municipaux;
- le [Service de l'urbanisme et de la mobilité](#) pour l'intégration de la circularité dans le prochain Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

D'autres unités de la Ville pourront ultérieurement être mises à contribution pour intégrer davantage l'économie circulaire dans les actions et auprès des différents écosystèmes soutenus par la Ville. Veuillez vous référer à l'[annexe D](#) pour le détail des actions prévues ou annoncées par la Ville en complémentarité du projet de Feuille de route.

La Ville compte aussi sur la mobilisation de l'écosystème d'affaires et des partenariats stratégiques pour amplifier l'écho de la Feuille de route sur le terrain. Enfin, elle collaborera avec les autres paliers gouvernementaux et entités publiques pour assurer une cohérence et une complémentarité des actions, et saisir les opportunités pour accélérer la circularité dans des thématiques et chaînes sectorielles mises de l'avant par ceux-ci.



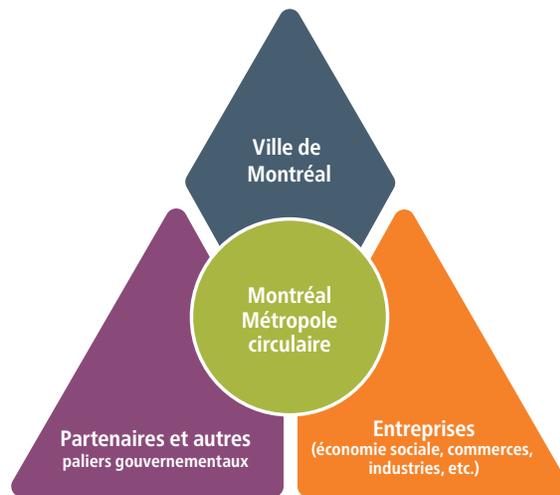
3. Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire

3.1 Vision préliminaire

En 2030, l'économie montréalaise a atteint un taux de circularité d'au moins 17%*, en lien avec les efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques.

La Ville a accéléré cette transition en étant **exemplaire**, en **maximisant les leviers** à sa disposition et en mettant en place les conditions permettant la **création de boucles circulaires complètes** dans des **secteurs d'activités stratégiques**.

Outils, accompagnées et appuyées par un **écosystème de partenaires engagés**, les entreprises ont déployé des **solutions innovantes** et ont **transformé leurs modèles d'affaires** afin de faire face aux défis du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles.



Objectifs transversaux

- Assurer la prospérité et la résilience de l'économie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en visant le zéro déchet et en préservant les écosystèmes naturels;
- Renforcer l'économie locale et les chaînes d'approvisionnement courtes;
- Stimuler le développement de solutions innovantes, leur commercialisation et la croissance d'entreprises œuvrant en économie circulaire;
- Créer des emplois verts et accompagner la transformation du marché du travail;
- Être un terreau fertile pour l'expérimentation et le déploiement de solutions circulaires.

Objectifs spécifiques

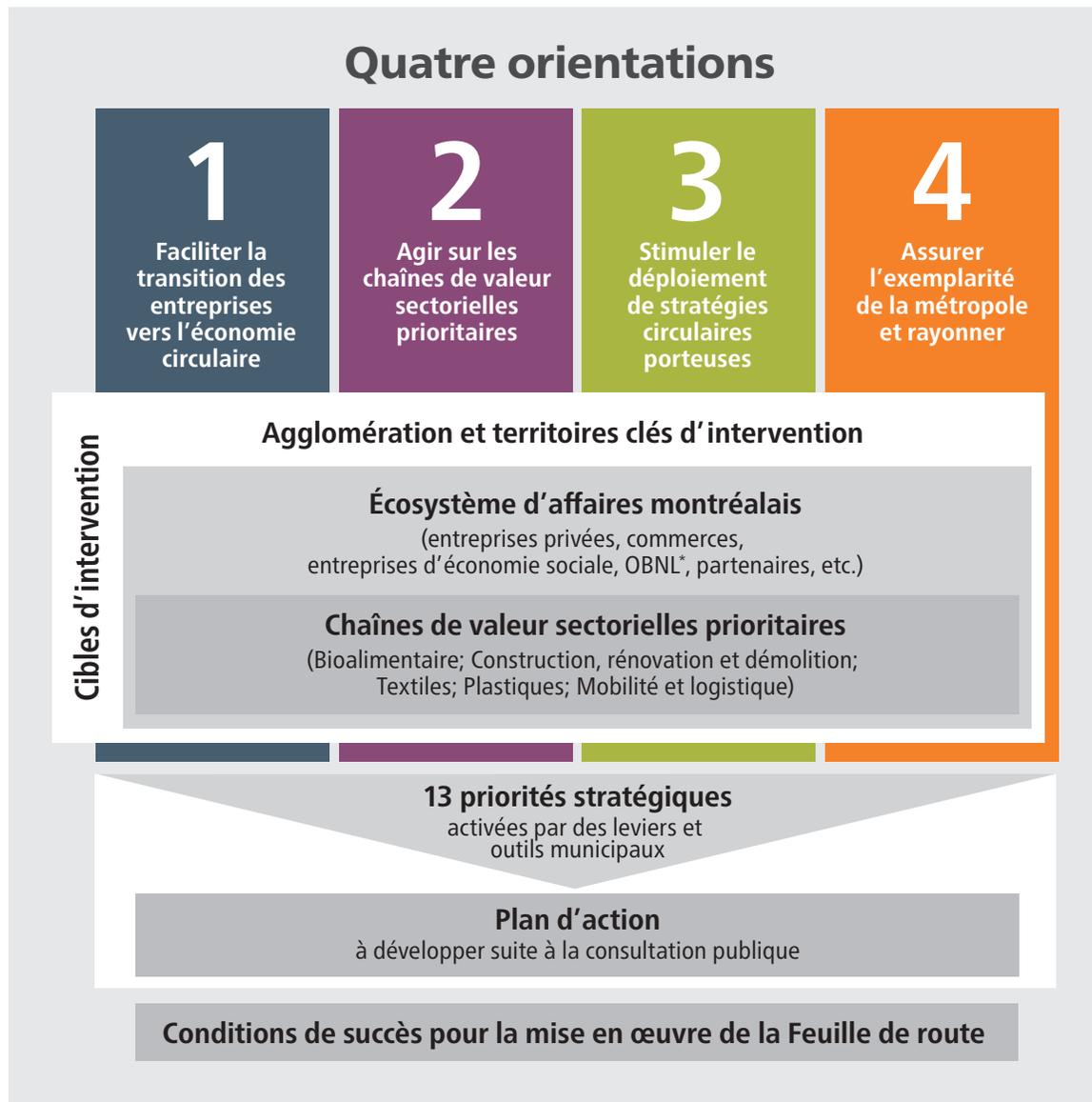
- Optimiser la valeur des ressources tout au long de la chaîne;
- Favoriser l'innovation en matière de processus et de procédés, de produits, de services;
- Stimuler et accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires et dans leur capacité d'innovation;
- Améliorer la productivité des entreprises.

* Cette cible fait référence au *Circularity Gap Report 2021* publié par Circle Economy qui indique que doubler la circularité de l'économie planétaire, en atteignant un indice de 17 %, permettrait de limiter sous la barre des 2 degrés le réchauffement climatique. Il est à noter que Montréal entend se doter d'un indice de circularité au cours de la prochaine année pour établir la référence de base. Cette cible pourrait alors être revue.

3.2 Orientations et priorités stratégiques

La Feuille de route préliminaire s'articule autour de 4 orientations complémentaires regroupant 13 priorités stratégiques. Ces orientations et priorités ont été élaborées en fonction des différents leviers et outils

municipaux dont dispose la Ville pour faciliter la transition de l'ensemble de l'écosystème d'affaires et en cohérence avec les différents documents de planification existants, de leurs objectifs et de leurs initiatives. **Un plan d'action détaillant les projets à entreprendre et les moyens à mettre en œuvre sera élaboré suite au processus de consultation publique.**



Il est important de noter que dans un contexte en perpétuelle mutation, le cadre d'intervention doit demeurer évolutif et flexible afin de disposer de l'agilité nécessaire permettant de saisir les opportunités qui se présentent. Les leçons tirées de la mise en œuvre des actions permettront de nourrir la réflexion et d'ajuster les initiatives en continu.

* Organismes à but non lucratif

Cibles d'intervention

L'agglomération et les territoires clés d'intervention

Pour répondre à l'ampleur des défis à relever, la Feuille de route se déploiera à l'échelle du territoire de l'agglomération montréalaise et des actions spécifiques cibleront des territoires clés d'intervention comme les zones d'innovation métropolitaines ou les territoires prioritaires de planification.

L'écosystème d'affaires montréalais

La Feuille de route vise à soutenir tous types d'entreprises (industries, commerces, entreprises d'économie sociale, organismes à but non lucratif, etc.) et les membres de l'écosystème d'affaires (partenaires, organismes de recherche, etc.) qui les soutiennent.

Les chaînes de valeur sectorielles prioritaires

De plus, compte tenu de leur importance stratégique dans cette transition (cf. orientation 2), certaines filières économiques feront l'objet d'une attention particulière. Elles constituent la pierre angulaire de la circularité de l'économie montréalaise.

Leviers et outils municipaux

Approvisionnement (marchés publics)

La Ville de Montréal est l'un des plus grands donneurs d'ordre de la province. Elle peut utiliser ce puissant levier pour inclure des principes circulaires dans ses achats et modifier substantiellement les pratiques du secteur privé en créant une demande pour des produits et des services circulaires. Elle peut également influencer les autres donneurs d'ordre publics à lui emboîter le pas.

Réglementation et encadrements

Par le biais d'instruments réglementaires, la Ville peut créer les conditions favorables à la transition vers l'économie circulaire notamment en collectant des données, en influençant la manière dont les matières résiduelles sont gérées, en bannissant l'utilisation et la vente de certains produits ou encore en utilisant le zonage pour favoriser le déploiement d'activités.

Outils et incitatifs financiers

La Ville dispose de différents outils, qu'elle administre seule ou par le biais de partenaires, permettant de financer le développement des entreprises. Il s'agit notamment d'investissements directs, de subventions et de prêts, de contribution financière ou d'autres incitatifs financiers. Aussi, depuis 2017, les municipalités québécoises peuvent imposer des taxes sur leur territoire, ainsi que des redevances réglementaires. L'écofiscalité peut être un bon outil pour encourager les changements de comportements de manière incitative ou dissuasive. La Ville analysera les mesures d'écofiscalité à sa portée pour maximiser la circularité.

Exemplarité

En agissant elle-même de façon exemplaire, la Ville de Montréal peut montrer la voie aux autres organisations privées et publiques et les inspirer dans la mise en place de solutions circulaires. En tant que palier de gouvernement devant jouer un rôle majeur dans la société, elle doit s'acquitter de cette responsabilité dans tous ses champs de compétences, processus internes et dans ses projets.

Pouvoir d'influence

La Ville peut exercer son pouvoir d'influence de manière stratégique, faire des représentations auprès des instances publiques (Communauté métropolitaine de Montréal, etc.) et paliers gouvernementaux supérieurs (fédéral et provincial), créer et entretenir des partenariats d'envergure, etc.

Soutien à l'écosystème

Une réelle amplification et accélération du changement nécessite une multitude d'innovations de la part des membres de l'écosystème d'affaires. La Ville doit jouer un rôle central pour fédérer l'écosystème en guidant et soutenant ses membres, en facilitant leur collaboration, en renforçant les outils à leur disposition et en les incitant à adopter des pratiques circulaires.

Information

L'information est un outil clé pour susciter un changement de paradigme parmi les membres de la communauté d'affaires montréalaise. La Ville de Montréal a donc un rôle névralgique à jouer autant dans la sensibilisation des entreprises et de la population, que dans le développement et l'accès à de la donnée, à de l'information centralisée, à des formations, à des outils, etc.

La transition d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire exige des changements systémiques et de paradigmes que seuls les pouvoirs publics peuvent amorcer. C'est pourquoi la Ville de Montréal s'est engagée à positionner l'économie circulaire comme un outil de développement économique régional en mettant en place un cadre réglementaire et opérationnel qui favorise la transition.

Ces intentions n'auront un réel impact que si l'ensemble des parties prenantes, singulièrement les entreprises et les partenaires de l'écosystème d'accompagnement, développent un langage commun et une compréhension partagée des enjeux et contribuent collectivement à mettre en œuvre des projets structurants pour y répondre. À cet égard, la Ville facilitera la collaboration entre les différentes parties prenantes dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun.

Aussi, le virage de l'économie montréalaise passera nécessairement par un soutien accru et un accompagnement spécifique des entreprises pour qu'elles se tournent vers l'avenir et puissent saisir les opportunités que présente ce modèle économique.

Pour autant, force est de constater qu'aujourd'hui, les entreprises, au sens large du terme, ne disposent pas nécessairement des connaissances, des compétences ou encore des moyens financiers nécessaires pour implanter des pratiques circulaires au sein de leur organisation ou de leurs processus. Ceci est d'autant plus prégnant dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre où, malheureusement, les enjeux du quotidien prennent le pas sur les changements structurels. La Ville s'appuiera sur ses partenaires, en relation directe avec les entreprises, pour combler ces lacunes et opérationnaliser le changement.

1.1

Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences

Montréal bénéficie d'un écosystème riche d'organismes qui œuvrent quotidiennement à l'accompagnement et au soutien des entreprises, du démarrage à la croissance. On y compte notamment [PME MTL](#), le réseau d'accompagnement et de financement de la Ville de Montréal, une trentaine d'incubateurs et d'accélérateurs présents sur le territoire, l'[École des entrepreneurs du Québec](#), et bien d'autres organismes spécialisés dans l'accompagnement des entreprises.

Par cette priorité, la Ville souhaite aider les organismes à bonifier et à améliorer l'accessibilité de leur offre de services afin d'accompagner davantage d'entreprises montréalaises dans l'adoption d'approches innovantes d'économie circulaire et dans le renforcement des compétences de leurs ressources humaines.

Ultimement, il s'agit d'encourager les entreprises existantes à faire évoluer leurs pratiques, voire leur modèle d'affaires, et à assurer l'intégration des principes de l'économie circulaire au sein des entreprises en démarrage.



Brique Recyc est une entreprise montréalaise qui propose une solution écologique et économique pour le recyclage et la réduction des déchets dans le domaine de la construction.

Crédit photo : Ville de Montréal

Consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique

Le deuxième appel à projets pour la [Consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique](#), tenu en 2022, a permis de soutenir 11 OBNL qui portent des projets qui touchent aussi bien la création d'entreprises que l'accompagnement de jeunes pousses ou le transfert de technologies. Par exemple, grâce à ce soutien, [Coop Carbone](#), via l'accélérateur [Mobis](#), soutiendra des jeunes pousses dans la recherche de solutions de mobilité et de logistique durable, alors que le projet de [Vestechpro](#)²² vise l'implantation de stratégies de gestion circulaire au sein de 10 petites entreprises de l'industrie du vêtement.

La première édition avait aussi permis de soutenir l'organisme [Territoires innovants en économie sociale et solidaire](#) (TIESS) dans le cadre du projet [Économie sociale et économie circulaire : un duo d'impact!](#) visant à réaliser une série d'activités de sensibilisation et de maillage afin d'accélérer le déploiement d'entreprises et de modèles d'affaires innovants qui conjuguent économie sociale et économie circulaire sur le territoire de

l'agglomération. Ce projet se poursuivra dans le cadre d'une deuxième édition. Il sera porté par le [Conseil d'Économie sociale de l'île de Montréal](#) (CÉSIM) et prendra notamment la forme d'un parcours d'accélération. [Synergie Montréal](#) sera un partenaire majeur du projet, à l'instar de la première édition.

Accompagnement des commerces

La Ville soutient le [Conseil québécois du commerce de détail](#) (CQCD) pour la mise en œuvre de [PME en mouvement – Programme d'accompagnement pour les commerces montréalais](#) offrant un accompagnement personnalisé et gratuit avec un ou une spécialiste pour les aider à faire face à divers enjeux, dont celui du développement durable et de l'économie circulaire.

La Ville a également soutenu [Concertation Montréal](#) pour la mise sur pied de l'initiative [Mon commerce zéro déchet](#) qui vise à aider les commerces à passer à l'action afin d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles en priorisant la réduction et le réemploi suivant les principes de l'économie circulaire.

Exemples d'actions envisagées

- Stimuler le développement de l'offre d'accompagnement d'entreprises et de transfert de solutions en économie circulaire par le biais d'appels à projets et le soutien financier aux organismes d'accompagnement ou à des initiatives ciblées
- Intégrer la thématique de l'économie circulaire dans différents parcours d'accompagnement entrepreneuriaux comme le [Parcours Transition écologique](#) et le programme de mentorat [Women4Climate](#)
- Soutenir le développement de communautés de pratique axées sur l'économie circulaire
- Collaborer à des projets d'élaboration de formation et de développement des compétences

²² Vestechpro est un centre de recherche et d'innovation en habillement affilié au Cégep Marie-Victorin. En tant que Centre collégial de transfert de technologie (Synchronex – CCTT) spécialisé en habillement, et Centre d'accès à la technologie (CRSNG – CAT), Vestechpro privilégie les créneaux de recherche suivants : vêtement intelligent, vêtement spécialisé et adapté, transformation numérique et économie circulaire.

L'économie sociale, une alliée au développement de l'économie circulaire

En 2016, l'économie sociale (ÉS) générait à Montréal 11,2 G \$ de revenus, 2 780 entreprises et 67 000 emplois²³ (5,8 % des emplois de la métropole). À travers son double impact économique et social, l'ÉS contribue fortement à la qualité de vie de Montréal, indicateur sur lequel la Ville se démarque particulièrement à l'international.

Dans la métropole, les entreprises d'ÉS bénéficient d'un écosystème complet, structuré et collaboratif, qui regroupe des organismes d'accompagnement, des institutions financières généralistes et dédiées à l'ÉS, des universités et institutions de recherche, des organismes de représentation et de promotion, que ce soit sectoriel ou territorial.

Au sein de la Ville, le SDÉ a pour mandat de favoriser l'essor à la fois de l'économie sociale et de l'économie circulaire. L'occasion est ainsi présente pour accélérer la transition en s'assurant de converger vers une économie générant des retombées économiques, mais aussi environnementales et sociales. Persuadée de l'apport important que peut avoir l'économie

sociale au développement d'une économie circulaire, la Ville travaille sur plusieurs fronts pour propulser les entreprises d'économie sociale qui adoptent un modèle d'affaires basé également sur la circularité. Son objectif est de s'appuyer sur les actions menées de façon pionnière par l'économie sociale pour fortifier l'écosystème, et développer les conditions favorables à l'émergence et à la croissance des entreprises développant un modèle d'économie circulaire et d'économie sociale.

Le renforcement du déploiement d'entreprises et de modèles d'affaires innovants qui conjuguent économie sociale et économie circulaire se fait de plus en plus au niveau international. Un récent rapport de la Commission européenne et de l'OCDE faisait notamment état du fort potentiel de l'économie sociale pour accélérer la transition circulaire²⁴. Des villes, régions et pays misent aussi, à l'exemple de ce que souhaite faire Montréal, sur les forces de son ÉS pour renforcer la circularité de son économie. Par exemple le Luxembourg²⁵ et la métropole du Grand Paris ont adopté comme axe prioritaire de développement de favoriser le déploiement de l'économie sociale et circulaire²⁶.



Crédit photo : Sylviane Robini

Un cercle d'échanges engagé dans le cadre du projet *Économie sociale et économie circulaire : un duo d'impact!* du TIESS soutenu par la Ville de Montréal. Dans l'ordre : Solen Martin-Déry et Gaëlle Généreux (TIESS), Aurore Courtieux (La Vague), Cindy Vaucher (Retournzy), Hugo Bonnaudet (Centrale agricole), Dimitri Espérance (La DAL), Véronique Larouche (Ville en Vert), Élisabeth Beaulne-Morin (CESIM). Absente et absents de la photo : Marion Tissot (La Remise), Mathieu Gauthier (Coop Boomerang), Wilson Barkley (YAM).

23 Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, [L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2016](#), 2019.

24 Commission européenne et OCDE, [Policy Brief On Making The Most Of The Social Economy's Contribution To The Circular Economy](#), 2022.

25 EcoTransFaire pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire du Luxembourg, [Livre blanc L'Économie sociale et solidaire comme levier de l'Économie circulaire en grande région](#), 2021.

26 Métropole du Grand Paris, [Stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire](#), 2022.

1.2

Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes

La transition vers une économie circulaire nécessitera d'importants investissements financiers tant publics que privés. Les entreprises auront besoin de capitaux pour les aider à passer à l'action et développer de nouvelles solutions permettant d'optimiser leurs processus dans une logique circulaire. La mise en place d'incitatifs financiers et de programmes d'aide constitue un facteur clé de changement.

Dans une logique de complémentarité avec l'offre de financement des autres organismes et paliers gouvernementaux, la Ville envisage d'adapter ses outils financiers existants, voire d'en développer de nouveaux, seule ou en collaboration avec des partenaires financiers publics ou privés.

Par ailleurs, la création de solutions innovantes (technologiques, organisationnelles, etc.) est une source indéniable d'accroissement de la productivité des entreprises et de façon sous-jacente, de renforcement de la compétitivité de la métropole. De l'aide financière ou technique pour le développement de solutions innovantes ou pour leur commercialisation peut permettre le déploiement de solutions circulaires.

Il sera également important de développer les compétences du réseau de conseillers et conseillères qui analysent les projets et accordent les financements pour leur permettre de mieux évaluer les dossiers issus de ce nouveau modèle économique, autant pour les entreprises existantes que celles en démarrage.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Outils financiers municipaux

Le programme de [Subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes](#) mis en place par la Ville de Montréal offre une aide financière aux *startups* qui veulent tester des solutions innovantes dans un contexte d'affaires, en partenariat avec des organisations établies. Cette subvention vise notamment les solutions circulaires. Par ailleurs, le programme [Projets d'aménagement, de mobilité et de pratiques durables](#) offre un financement pour la réalisation d'un projet visant notamment à réduire la consommation d'énergie ou à protéger l'environnement, dont le développement de pratiques circulaires.

Fonds en économie circulaire

Fondaction, en collaboration avec la Ville de Montréal et RECYC-QUÉBEC, a créé le **premier fonds d'investissement en économie circulaire au Canada** : [Fonds économie circulaire](#). Celui-ci finance et accompagne, partout au Québec, de jeunes entreprises qui ont des solutions innovantes démontrant un fort potentiel d'optimisation de l'utilisation des ressources ou de leur valorisation, engendrant ainsi la réduction ou la valorisation des matières résiduelles, ainsi que la réduction des émissions de GES.



Crédit photo : Still Good

Still Good est un manufacturier agroalimentaire qui revalorise des sous-produits alimentaires comme les drèches de microbrasseries pour les transformer en de délicieux nouveaux produits. L'entreprise montréalaise a bénéficié du premier investissement du Fonds en économie circulaire.

Exemples d'actions envisagées

- Travailler de concert avec le milieu de la finance durable et les autorités publiques pour développer de nouveaux fonds ou de nouvelles offres de financement
- Poursuivre la collaboration avec Fondation et RECYC-QUÉBEC pour le déploiement du Fonds économie circulaire
- Collaborer avec le réseau PME MTL pour intégrer le développement durable et l'économie circulaire au sein des diverses ententes avec la Ville
- Développer un programme de subvention spécifique à l'économie circulaire ou bonifier des programmes municipaux en s'assurant de l'admissibilité des projets circulaires
- Sensibiliser et former les analystes financiers du réseau d'accompagnement pour leur permettre de mieux saisir les enjeux des modèles d'affaires intégrant l'économie circulaire et d'en mesurer les impacts

1.3

Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire en partenariat avec l'écosystème de partenaires

L'écart de circularité de l'économie québécoise (96,5 %) représente un grand coût environnemental, mais génère corollairement de grandes opportunités économiques. Les études réalisées, notamment en Europe²⁷, convergent sur le fait que l'adoption d'un modèle économique circulaire aura un impact positif, aussi bien en termes de PIB, d'emplois, d'investissements, que de nouveaux débouchés pour les entreprises.

L'économie circulaire propose un nouveau modèle qui nécessite souvent une redéfinition complète de la stratégie des entreprises. Ce changement n'est pas simple et ne peut certainement pas se produire du jour au lendemain.

Lors de consultations du milieu, le manque de connaissances de ce qu'est l'économie circulaire, de ses retombées potentielles, ainsi que le peu de ressources et outils disponibles largement diffusés, ressortent souvent comme des freins limitant grandement la généralisation de ce modèle²⁸.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Soutien à des plateformes

Lors de la première édition de [l'appel à projets pour les organismes du secteur bioalimentaire](#), la Ville et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont soutenu la mise en place de la plateforme du [Guichet unique pour la transition alimentaire \(GUTA\)](#) qui vise à sensibiliser, informer et accompagner les restaurants et commerces de détail alimentaires montréalais qui souhaitent apporter des changements dans leur gestion quotidienne, en vue de réduire leur empreinte écologique. Répertoire, campagne de sensibilisation et fonds d'accompagnement sont au

nombre des outils développés par le GUTA sur les thématiques de la réduction du gaspillage et des emballages, sur l'augmentation des achats locaux et des options végétales.

Partenariat stratégique

Le [Conseil québécois du commerce de détail \(CQCD\)](#) développera une boîte à outils numérique pour outiller les commerces et les aider à adopter de bonnes pratiques en matière de développement durable et d'économie circulaire. La boîte à outils sera disponible en 2023.

Exemples d'actions envisagées

- Mettre en œuvre des campagnes de communication et de sensibilisation
- Soutenir le développement de plateformes d'information et de ressources liées à l'économie circulaire ou ses thématiques
- Créer et diffuser des outils, des répertoires et des guides sur l'économie circulaire et sur la mesure des impacts et retombées (indicateurs)

27 Fondation Ellen MacArthur, [L'économie circulaire, pour une Europe compétitive](#), 2015.

28 Circular Economy Leadership Coalition, GLOBE Advance Workshop, [Advancing a Circular Economy in Canada : Tackling the Barriers Sector by Sector to Move the Dial](#), 2020.

Orientation 2

Agir sur les chaînes de valeur sectorielles prioritaires

Bioalimentaire; Construction, rénovation et démolition; Textiles;
Plastiques; Mobilité et logistique

Afin d'élaborer et de mettre en œuvre leur feuille de route, les villes et les gouvernements identifient usuellement les chaînes de valeur sectorielles présentant un fort potentiel de circularité et de génération de retombées économiques, environnementales et sociales. À partir de l'analyse des spécificités de son tissu économique, la Ville de Montréal a identifié 5 chaînes de valeur sectorielles prioritaires en raison de :

- Leur part importante de **ressources consommées**, de **résidus générés** et de volumes de **GES émis**;
- Leur fort **potentiel de circularité**;
- Leur **poinds économique** et leur impact sur la **qualité de vie** de la métropole;
- Des **opportunités existantes** en lien avec les priorités des différents paliers gouvernementaux;
- Des **leviers dont dispose la Ville** pour agir et susciter l'innovation dans celles-ci.

Les 5 chaînes de valeur sectorielles prioritaires de Montréal



Pour chacune d'elles²⁹, la Ville, en collaboration avec l'organisme Circle Economy, a effectué une analyse des flux de matières. Celle-ci a été menée au moyen de l'outil [Circle City Scan](#), une méthode conçue pour aider les villes à repérer des opportunités appropriées au contexte local pour promouvoir l'économie circulaire. Le document [Montréal Circulaire – Évaluation de référence](#) fait état du résultat de ces travaux et donne un premier aperçu de la circularité de l'économie montréalaise.

²⁹ À l'exception de la chaîne des plastiques qui a fait l'objet d'une étude par l'entreprise AppEco.

Ci-après figurent les principales forces et faiblesses recensées lors d'une revue de la littérature existante, des études réalisées et de consultations auprès de diverses parties prenantes.

	Principales forces	Principales faiblesses
Bioalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> + Poids significatif dans l'économie métropolitaine (13 % des emplois et 5 % du PIB en 2021³⁰) + Montréal, premier centre de transformation alimentaire et plus grand bassin de consommation de la province³¹ + L'industrie bioalimentaire montréalaise présente un fort potentiel d'autogestion des flux de déchets alimentaires industriels³² 	<ul style="list-style-type: none"> - Important volume de gaspillage alimentaire : 2,5 % du PIB annuel de l'agglomération, soit 3 500 \$ par ménage par an³³ - Génération importante de GES tout au long de la chaîne - Les résidus alimentaires des secteurs de la transformation et de la production sont détournés à 97 %, mais sont surtout transformés en produits de moindre valeur (nourriture animale, etc.)³⁴ - Manque de capacités logistiques pour la gestion des invendus
Construction, rénovation et démolition (CRD)	<ul style="list-style-type: none"> + PIB du secteur de la construction à Montréal évalué à plus de 9,6 G \$³⁵ (2019), soit 33 % du PIB québécois et 63 % du PIB de la RMR³⁶ pour ce secteur + La plupart des ressources en construction proviennent de sources locales (Québec)³⁷ + Les résidus de CRD produits à Montréal sont presque tous traités dans la province (± 95 %) : ils sont déposés dans des sites d'enfouissement locaux (69 %), récupérés pour être réemployés ou recyclés (25 %) ou pour servir à la récupération d'énergie (6 %)³⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> - La construction est le principal secteur consommateur de matières premières dans le monde. À Montréal, le secteur consomme 14 000 kt de matières annuellement³⁹ - Jusqu'à 30 % de tous les matériaux de construction livrés à un chantier de construction habituel peuvent finir en matières résiduelles⁴⁰ - Un taux d'enfouissement encore élevé des résidus de CRD (69 %)⁴¹

30 Ville de Montréal, 2021.

31 Montréal International, [Le Grand Montréal : épicerie de la transformation alimentaire au Québec](#), 2021.

32 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

33 Ville de Montréal, [Montréal zéro déchet](#), 2020.

34 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

35 Ville de Montréal, 2019.

36 RMR : Région métropolitaine de recensement de Montréal.

37 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

38 Idem.

39 Idem.

40 BigRentz, [23 construction waste statistics & tips to reduce landfill debris](#), 2021. Tiré du site Web de BigRentz.

41 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

Principales forces

Principales faiblesses

Textiles	<ul style="list-style-type: none"> + 3^e pôle de confection de vêtements en Amérique du Nord⁴² + 57 % des emplois québécois dans la fabrication de vêtements et d'accessoires et 52 % des emplois dans la fabrication de textile sont à Montréal⁴³ + Un réseau d'organismes communautaires qui récupèrent les textiles par des boîtes et des centres de dons + 80 % des textiles recueillis par des organisations privées et municipales seraient considérés comme réemployables⁴⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> - La chaîne de valeur du secteur est essentiellement linéaire - La production est délocalisée, 70 % des fibres textiles et des produits finis utilisés par le secteur au Québec sont importés du reste du Canada et de l'étranger⁴⁵ - Une quantité importante de vêtements invendus (16 kt) et enfouis (71 kt)⁴⁶ - La majorité des déchets textiles sont recyclés en produits de moindre valeur ou sont exportés⁴⁷ - Absence de système de récupération des textiles des industries, commerces et institutions (ICI) - Pour la population, seuls les textiles en bon état peuvent être récupérés par les organismes, les autres finissant pour la majorité à l'enfouissement - Absence d'expertise et d'équipements de défibrage, nappage et feutrage de textiles récupérés postindustriels ou postconsommation
Plastiques	<ul style="list-style-type: none"> + Un poids économique relativement faible (PIB 2019 : 682 M \$⁴⁸), mais une préoccupation environnementale mondiale (pollution par les déchets plastiques) + Les consommatrices et consommateurs québécois ont la volonté de payer davantage pour des emballages verts⁴⁹ + Des nouveaux règlements en place ou à venir 	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible proportion du plastique généré est recyclé (9 % au Canada)⁵⁰ - Certaines solutions de rechange peuvent ne pas être recyclées ou compostées ou ont un impact d'émission de GES plus grand - Manque de solutions de rechange déployables à grande échelle et leur utilisation est encore peu généralisée
Mobilité et logistique	<ul style="list-style-type: none"> + Montréal : 2^e port⁵¹ et 3^e aéroport⁵² du Canada + PIB du secteur du transport et de l'entreposage à Montréal évalué à plus de 9,5 G \$⁵³ (2019), soit 48 % du PIB québécois et 74 % du PIB de la RMR pour ce secteur + 900 000 véhicules personnels, 2 millions de vélos, 2 000 bus et 1 000 voitures de métro à Montréal⁵⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> - 39 % des GES à Montréal dont 73 % attribuables au seul transport routier⁵⁵ - La plupart des véhicules sont inutilisés pendant la plus grande partie de leur durée de vie - La très vaste majorité du parc de véhicules fonctionne avec des combustibles fossiles - Peu de données sur la gestion des résidus des véhicules en fin de vie et le transport de marchandises

42 Montréal International, [La mode à Montréal : où savoir-faire et technologie inspirent style et créativité](#), 2020.

43 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

44 Idem.

45 MUTREC, [Un rapport pour faire avancer la circularité des textiles au Québec](#). Tiré du [site Web de MUTREC](#), 2020.

46 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

47 MUTREC, [Un rapport pour faire avancer la circularité des textiles au Québec](#). Tiré du [site Web de MUTREC](#), 2020.

48 Ville de Montréal, 2019.

49 APPECO, Étude sur les enjeux, impacts et opportunités économiques d'une interdiction par la Ville de Montréal des sacs d'emplettes et de certains articles de plastique à usage unique, juillet 2021.

50 Gouvernement du Canada, [Le Canada fait un pas de plus vers l'objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030](#). Communiqué de presse du 7 octobre 2020.

51 Le port de Montréal est le deuxième port à conteneurs en importance au Canada après Vancouver. Il transporte chaque année plus de 1,6 million d'équivalents vingt pieds (EVP) et 35 millions de tonnes de marchandises, ce qui représente environ 40 G \$ en marchandise. Source : Gouvernement du Canada.

52 En termes de fréquentation annuelle (environ 19 millions de passagers). Source : Aéroports de Montréal.

53 Ville de Montréal, [Profil sectoriel – Transport et entreposage \(SCIAN 48-49\)](#) – Édition de janvier 2022.

54 Circle Economy, [Montréal circulaire – Évaluation de référence](#), 2022.

55 Ville de Montréal, [Bureau de la transition écologique et de la résilience, Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2018](#), 2022.

L'étude réalisée par Circle Economy fait ressortir des enjeux d'envergure, communs aux différentes chaînes :

- Des maillons manquants ne permettant pas la constitution de boucles complètes (exemple : absence de filière structurée pour la déconstruction de bâtiments ou encore pour la récupération et le défibrage des textiles);
- Une lacune dans les données rendant difficile l'évaluation et le suivi de l'évolution de la circularité dans ces chaînes;
- Le besoin de réglementation afin d'infléchir le marché et créer des synergies entre entreprises;
- La complexité de la collecte, du tri et de la logistique des résidus, notamment ceux des ICI;
- Etc.

D'autre part, certaines chaînes de valeur d'importance ne sont pas ciblées directement par la Feuille de route, car elles sont déjà :

- **Visées par la responsabilité élargie des producteurs**⁵⁶ instituée par le gouvernement du Québec (exemples : produits électroniques, appareils électroménagers, résidus domestiques dangereux, etc.);
- **Prises en charge** dans le cadre d'un autre exercice de planification (exemple : les émissions de GES sont visées dans le projet de [Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission d'ici 2040](#)) ou d'autre réglementation à venir (les contenants en verre de boissons seront assujettis à l'élargissement de la consigne);
- **Performantes** en matière de recyclabilité et de circularité (exemples : métaux, carton, etc.);
- **Intégrées ou abordées** indirectement dans des plans et actions municipales. Par exemple, l'énergie et plus globalement la transition énergétique, sont transversales à plusieurs chaînes de valeur. En ce sens, les ressources et les potentiels énergétiques sont à intégrer au cœur des stratégies circulaires.

Il est à noter que l'ensemble des chaînes de valeur sont importantes et bénéficieront des retombées de la Feuille de route. Toutefois, compte tenu des ressources limitées, un choix se devait d'être fait. D'autres chaînes de valeur seront priorisées ultérieurement.

⁵⁶ La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe imposant aux entreprises productrices d'être responsables des produits qu'elles mettent en marché, de leur fabrication jusqu'en fin de vie. La REP incite les entreprises à mieux concevoir leurs produits, entraîne la création de filières de récupération structurées, d'expertises, d'entreprises et de marchés locaux où les produits se trouvent désormais réemployés, recyclés ou valorisés.

L'intelligence artificielle, un accélérateur de transition

Montréal est une plaque tournante de la recherche en intelligence artificielle (IA) et son écosystème ne cesse de croître. La Ville souhaite miser sur cet atout pour accélérer sa transition en utilisant les capacités technologiques de l'IA au profit de l'accélération de la transition circulaire. Il est estimé que l'application de l'IA à l'économie circulaire pourrait générer, à l'échelle planétaire, un profit pouvant s'élever à 90 milliards de dollars américains (\pm 120 G\$ canadiens) par an en 2030 dans le secteur de l'électronique grand public⁵⁷. De plus, ce potentiel pourrait atteindre jusqu'à 127 milliards de dollars américains (\pm 171 G\$ canadiens) dans le secteur agroalimentaire⁵⁸. Les opportunités circulaires démontrées pour ces deux secteurs économiques prouvent que le potentiel de l'IA n'est pas spécifique à une industrie et peut s'appliquer à l'ensemble des chaînes de valeur. Qui plus est, outre son potentiel économique, l'association de la puissance de l'IA à une vision d'économie circulaire permettrait à Montréal de se démarquer en exploitant deux de ses forces pour remodeler et surtout verdir fondamentalement son économie.

L'application de l'IA peut prendre la forme de la création d'outils ou d'applications utilisant une tarification dynamique telle que la baisse du prix des aliments à l'approche de leur date de conservation, la création d'algorithmes de mise en correspondance pour le partage ou de plateformes d'occasion, la maintenance prédictive et prévision des demandes de logistique inversée, l'écoconception de patrons réduisant les pertes textiles, le tri des matières résiduelles à l'aide de caméras et d'autres capteurs, et plus encore.

57 Fondation Ellen MacArthur, *Artificial Intelligence and the circular economy—AI as a tool to accelerate the transition*, 2019.

58 Idem.

2.1

Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)

L'économie circulaire ne peut s'envisager que par la collaboration et la coordination de l'ensemble des membres et activités d'un secteur, et en harmonie avec l'environnement dans lequel ils évoluent. Afin de pouvoir créer des boucles circulaires complètes, il faut s'assurer que tous les maillons nécessaires à

l'adoption du modèle circulaire, de la conception à la fin de vie des produits et services, existent et ne freinent pas son déploiement. Cette priorité vise à identifier les maillons manquants et les freins à la circularité des chaînes de valeur identifiées et à élaborer une stratégie pour les combler.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Infrastructure pour la circularité des textiles

Par le biais du Défi en économie sociale – Agir pour la transition écologique, la Ville a soutenu la réalisation par [Renaissance](#)⁵⁹, en collaboration avec [Vestechpro](#) comme partenaire scientifique, d'un projet pilote industriel de défibreuse où de nouveaux produits seront créés à partir de vêtements postconsommation. Le [projet](#) vise à poser les bases de la création d'une première filière consolidée au Québec de récupération, réemploi, réparation, reconditionnement et recyclage de vêtements usagés.

Projet pilote de récupération de gypse

Il est encore très difficile de trouver des débouchés et des marchés avec un potentiel économique et environnemental intéressant pour le gypse, qui représente près de 24 % des CRD⁶⁰ mélangés et récupérés en écocentre. Le Service de l'environnement a mis en œuvre un projet pilote afin d'évaluer la faisabilité technique (opérationnelle et logistique) du tri à la source du gypse dans les écocentres de Montréal et d'identifier les conditions de succès pour étendre le tri à la source de gypse à tout le réseau des écocentres. Le projet vise également à lui trouver de nouveaux débouchés.

Exemples d'actions envisagées

- Réaliser des études pour identifier les freins et les maillons manquants et établir des plans d'action sectoriels
- Collaborer avec les membres de l'écosystème pour attirer des entreprises permettant de combler certains manques
- Mettre en place des incitatifs financiers pour soutenir le développement des infrastructures ou projets manquants
- Réglementer pour accélérer la structuration de certaines filières

⁵⁹ Renaissance est une organisation québécoise à but non lucratif (économie sociale) qui a pour mission de faciliter l'insertion socioprofessionnelle de personnes éprouvant de la difficulté à intégrer le marché du travail, tout en suscitant l'engagement de chacun à poser des gestes concrets pour préserver l'environnement.

⁶⁰ Les résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.

2.2

Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances

L'approfondissement de la recherche et l'amélioration de l'accès à des données de qualité sont des conditions essentielles au déploiement de la circularité sur le territoire. On ne peut ni planifier ni gérer efficacement ce que l'on ne connaît pas ou ne mesure pas. Le manque de données nuit à la prise de décisions, à la mesure de l'état actuel et des progrès, et à l'identification de cibles et de pistes de solutions (incluant les nouveaux débouchés), notamment pour faire avancer la circularité dans les chaînes de valeur sectorielles prioritaires.

Montréal peut s'appuyer sur un réseau d'institutions d'enseignement supérieur et de centres de recherche de qualité pour le développement des connaissances en économie circulaire. Favoriser la transition systémique vers un modèle économique circulaire implique aussi le transfert des nouvelles connaissances vers les entreprises qui sont susceptibles d'en tirer profit afin de transformer les nouveaux savoirs en valeur économique, environnementale et sociale. Les projets qui seront soutenus par cette priorité viseront à créer un environnement favorable à l'acquisition et au partage de la donnée, ainsi qu'au développement et au transfert de connaissances vers l'industrie et le milieu.

Cette priorité est complémentaire aux actions du gouvernement du Québec qui s'est doté d'un premier indice de circularité l'an dernier. Pour rappel, le [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec](#), produit par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec [Circle Economy](#), révèle que l'économie québécoise est circulaire à 3,5 %. Le gouvernement a aussi accordé 5 M\$ à la création du [Réseau de recherche en économie circulaire du Québec](#) qui regroupe plus d'une centaine de chercheurs et chercheuses dans plus d'une quinzaine d'établissements.

Rappelons également qu'un [Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire](#) (CERIEC) a été mis sur pied en septembre 2020 au sein de l'[École de technologie supérieure de Montréal](#) (ÉTS) pour contribuer au façonnement et au déploiement de l'économie circulaire.

Montréal en action – Exemples de réalisations

[Montréal circulaire – Évaluation de référence](#)

Une première étape pour le début des démarches d'économie circulaire est souvent d'analyser comment les matières d'un secteur circulent sur le territoire en identifiant comment elles sont utilisées, traitées et éliminées au moyen d'une analyse de flux de matières (AFM). C'est pourquoi la Ville de Montréal a collaboré avec Circle Economy pour évaluer l'état de la circularité sur son territoire en effectuant un portrait de la situation actuelle dans 4 secteurs prioritaires (bioalimentaire, construction, textile, mobilité). Il s'agit d'une première étape de diagnostic de la circularité qui a permis à la Ville et à l'écosystème d'identifier des opportunités pour orienter les solutions à mettre en place pour transiter vers une économie circulaire.

[Acquisition de données énergétiques par le biais du Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de GES des grands bâtiments](#)

Pour acquérir de la donnée, l'outil réglementaire est un levier puissant. Un nouveau règlement oblige désormais les propriétaires montréalais de grands bâtiments à divulguer les sources et les quantités d'énergie que leurs immeubles utilisent. La collecte de ces informations a pour objectif de tracer un portrait exhaustif des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments à Montréal afin notamment de développer des projets ou programmes pour améliorer la performance des bâtiments dans une optique de réduction et de circularité.

Exemples d'actions envisagées

- Analyser et déployer des réglementations, encadrements et autres activités permettant de favoriser la collecte de données primaires dans les chaînes de valeur identifiées notamment dans le système bioalimentaire
- Collaborer et soutenir des projets de recherche permettant de faire avancer la circularité dans une optique économique
- Réaliser et publier des études sur des thématiques liées à la circularité
- Augmenter le nombre d'ensembles de données liées à la circularité disponibles sur la plateforme de données ouvertes de la Ville

Le saviez-vous ?

Montréal dispose de plusieurs outils pour appuyer cette priorité et augmenter les données et les connaissances en économie circulaire. La Ville de Montréal partage sur sa plateforme de [données ouvertes](#) plus de 300 ensembles de données brutes et libres de droits sur différents sujets. En publiant ces données, la Ville permet que celles-ci soient utilisées à différentes fins, y compris à des fins commerciales.

2.3

Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires

Montréal entend favoriser la création de lieux phares permettant de faire avancer la circularité dans des chaînes de valeur spécifiques, en réunissant sous un même toit un écosystème complet et en y centralisant les services offerts aux entreprises. L'objectif est à la fois de propulser les modèles d'affaires circulaires en stimulant les partenariats, en favorisant la mutualisation et les synergies, mais aussi de soutenir l'émergence de jeunes entreprises ou de projets innovants.

L'économie circulaire en est encore à ses balbutiements, plusieurs freins à son implantation généralisée subsistent. La mise sur pied de centres de recherche ouverts en innovation (*living labs*) permet de stimuler l'innovation en identifiant, avec les diverses parties prenantes de l'écosystème, les freins à la circularité dans des chaînes de valeur ciblées, puis de créer par des projets d'expérimentation les solutions.

Cette priorité vise à déployer des lieux et des projets qui répondent aux enjeux d'une chaîne de valeur et contribuent à la structurer.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Mini hubs de logistique Colibri (Colibri Voyageur et Colibri Iberville)

La Ville de Montréal a soutenu la [Coop Carbone](#) pour l'implantation de deux mini hubs de logistique urbaine axés sur la livraison décarbonée. Ces mini hubs rassemblent, en un même lieu, différents maillons de la chaîne logistique dans un esprit de mutualisation et de collaboration. Mieux adaptés au milieu urbain et situés au cœur des quartiers, ces espaces de transbordement d'un nouveau genre permettent de remplacer des



Crédit photo : Louis-Étienne Doré

véhicules lourds par des vélos-cargos et des petits véhicules électriques qui assurent le dernier kilomètre de livraison.

Pôle d'innovation dédié au secteur bioalimentaire et à l'économie circulaire

Dans le cadre du Plan de relance, le Service du développement économique s'est engagé à soutenir les travaux pour la mise sur pied d'un Pôle d'innovation dédié au secteur bioalimentaire et à l'économie circulaire. L'objectif principal du Pôle est de soutenir le développement et la croissance des entreprises innovantes du secteur bioalimentaire dans une perspective de transition écologique en misant sur l'adoption de modèles basés sur l'économie circulaire et en offrant, dans un même lieu, des services d'accompagnement notamment en matière d'incubation, d'accélération, de financement, de commercialisation, de formation et de recherche. Le projet est en cours d'élaboration.

Exemples d'actions envisagées

- Soutenir :
 - le développement de projets de livraison urbaine décarbonée à l'exemple de mini hubs de logistique;
 - la poursuite des travaux visant la mise en place d'un Pôle axé sur le bioalimentaire et l'économie circulaire;
 - le déploiement de *living labs* en économie circulaire sur le territoire;
 - la mise sur pied de lieux ou projets structurants dédiés à l'accélération de l'économie circulaire et poursuivre le soutien à ceux existants.

Orientation 3

Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses

Certaines des [12 stratégies de circularité](#), comme le recyclage et le compostage, sont d'ores et déjà couverts par des plans municipaux (Montréal zéro déchet, Plan climat 2020-2030, etc.) ou par les paliers gouvernementaux supérieurs. D'autres en revanche, comme l'écoconception, l'entretien et

la réparation, le don et la revente sous l'angle du réemploi, l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle, nécessitent davantage de soutien pour être mises en place ou pour être déployées à plus grande échelle.

Liste des stratégies circulaires porteuses priorisées⁶¹

Écoconception

Prise en compte, dès la phase de conception, des impacts environnementaux potentiels afin notamment de minimiser la quantité de ressources requises dans le processus de fabrication, de choisir des matières ou un design qui leur permettront de s'intégrer facilement dans des boucles circulaires à la fin de leur usage initial, ou encore de privilégier des ressources à faible impact.

Entretien et réparation

Qu'ils soient le fait de la personne qui consomme, de celle qui fabrique ou d'un tiers (un commerce par exemple), l'entretien et la réparation permettent de prolonger le cycle de vie des produits et *in fine*, de diminuer la quantité de biens requis et produits.

Économie de fonctionnalité

Dans ce modèle, l'entreprise ne vend plus un bien, mais son usage. En demeurant propriétaire du bien, l'entreprise s'engage ainsi à en assurer l'entretien et la réparation.

Économie collaborative

Mise en commun des biens de consommation afin de maximiser leur usage de quatre façons : l'utilisation de la capacité excédentaire, l'usage plutôt que la propriété, la multiplication des fonctions et la dématérialisation des intermédiaires.

Symbiose (ou écologie) industrielle

Mise en place d'échanges de flux de matières, d'énergie ou de ressources entre deux ou plusieurs entreprises. Les extrants de l'une deviennent les intrants d'une autre qui les utilise dans ses procédés de fabrication. Cela permet un gain environnemental tout en présentant de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises symbiotiques.

⁶¹ Définitions inspirées de la plateforme [Québec Circulaire](#).

3.1

Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation

L'économie circulaire doit se déployer en appliquant le principe des 3RV-E⁶² pour la priorisation des actions. [Montréal zéro déchet](#) place ainsi la réduction à la source comme la principale priorité pour atteindre le zéro déchet d'ici 2030. Afin d'agir sur celle-ci, dans une logique circulaire, l'écoconception et les processus de conservation de la valeur (PCV) sont des incontournables.

L'écoconception se définit comme la conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire les atteintes à l'environnement tout au long de leur cycle de vie⁶³, à partir de l'extraction des matières jusqu'à la fin de vie du produit. L'écoconception vise ainsi à prolonger la durée de vie d'un produit, à optimiser la quantité et le type de matières premières utilisées tout en prévoyant la réutilisation et le recyclage des produits et matériaux. L'écoconception peut s'appliquer à tous les secteurs d'activité et permet d'allier avantage économique et réduction des impacts environnementaux, la marge bénéficiaire des produits écoconçus serait supérieure de 12 %, en moyenne, à celle des produits conventionnels⁶⁴.

Le [Groupe international d'experts sur les ressources de l'ONU](#) définit les processus de conservation de la valeur comme étant des activités, généralement de type production, permettant de maintenir un produit en service ou à prolonger sa vie utile au-delà de sa durée de vie prévue, tout en préservant sa valeur inhérente. Ces processus comprennent la réutilisation directe (réemploi), la réparation, le reconditionnement, le reconditionnement complet et la refabrication. En plus des bénéfices environnementaux non négligeables, les PCV occupent une place importante de l'économie canadienne (valeur de 56 G\$ par an en 2019 et 380 000 emplois)⁶⁵.

En s'attardant sur ces processus, la Ville, à l'instar des gouvernements fédéral et provincial, viendra agir directement sur la circularité des biens et services en évitant l'extraction de nouvelles matières et la fabrication de nouveaux produits.

Elle pourra à cet égard soutenir certaines typologies d'entreprises ou de projets, telles que les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées et les commerces de réemploi ou de réparation qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans cette transition. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide financière ou d'un accès à coût modique à des locaux par exemple, et permettra de rendre ces activités viables jusqu'à ce que le marché atteigne une certaine maturité.

La Ville peut également agir en faisant la promotion des biens et services circulaires, en facilitant leurs accès et en accompagnant les entreprises dans cette transition. Enfin, la Ville peut appuyer les entreprises afin qu'elles entreprennent des démarches d'écoconception pour leurs produits et services.

62 Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

63 Office québécois de la langue française, [fiche terminologique](#).

64 Pôle Éco-conception et Institut de développement de produits, [La profitabilité de l'écoconception : une analyse économique](#), 2014.

65 Canada. Environnement et changement climatique Canada, organisme de publication. Oakdene Hollins Ltd, consultant. [Étude socioéconomique et environnementale du secteur canadien de la refabrication et des autres processus de conservation de la valeur dans le contexte de l'économie circulaire](#), mars 2021.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Soutien à des entreprises d'économie sociale

Dans le cadre du Défi en économie sociale – Agir pour la transition écologique, la Ville a soutenu à hauteur de 500 000 \$ le projet d'[Architecture sans frontières Québec](#) qui vise à réduire l'enfouissement de matériaux de construction, de déconstruction et de rénovation, en optimisant le réemploi des matériaux récupérés, ainsi qu'en faisant la promotion de stratégies concrètes de réduction des matières résiduelles auprès des personnes œuvrant dans le secteur de la construction.

Enfin, la Ville a accordé une contribution financière à l'entreprise d'économie sociale [Éco Scéno](#) pour son volet réemploi, qui comprend un service de collecte et de vente de matériaux permettant de remettre en circulation les matériaux issus du milieu culturel via une boutique en ligne notamment. Ce volet réemploi permet ainsi d'allonger le cycle de vie des matériaux en évitant l'enfouissement et le gaspillage de ressources.

Exemples d'actions envisagées

- Appuyer les commerces qui favorisent la réduction de matières résiduelles et le partage de biens, par exemple par le développement d'outils comme l'élaboration d'un répertoire d'organismes œuvrant dans le secteur du réemploi et de la réparation
- Offrir un soutien aux OBNL et commerces du réemploi ou lancer un appel à projets à l'intention des acteurs et actrices de l'économie sociale qui œuvrent en lien avec cette priorité
- Augmenter le nombre de lieux de réparation et de réemploi
- Créer des outils, guides et parcours d'accompagnement en écoconception

3.2

Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle

L'économie circulaire est encore trop souvent associée au simple recyclage des résidus de production. Pour amorcer une réelle transformation de l'économie, dématérialisée et sobre en carbone, il faut s'attaquer directement aux changements de culture et à l'évolution des conditions de marché.

Les modèles d'affaires basés sur les stratégies de l'économie de fonctionnalité, de l'économie collaborative et de la symbiose industrielle nécessitent des transformations en profondeur des modes de production et de consommation. Ils interpellent des personnes et des organismes issus de filières et de secteurs d'activité différents et impliquent de nouvelles formes de coopération tout en établissant une nouvelle relation entre l'offre et la demande. Les bénéfices de ces modèles sont multipliés autant à l'échelle de l'entreprise, du territoire, d'une chaîne de valeur, que sur le plan socio-économique et environnemental.

Ces stratégies misent sur la sobriété en réduisant les facteurs matériels dans la production (intrants et extrants), des performances accrues lors de l'utilisation et la lutte à l'obsolescence programmée. Ces stratégies permettent aussi la consolidation de chaînes d'approvisionnement locales en conservant les ressources ici. Leur développement est soumis à une redéfinition des modèles d'affaires traditionnels.

De par leur nature, l'implantation de ces modèles d'affaires pour certains encore en émergence, nécessitent davantage d'accompagnement et de coordination des pratiques autant pour l'entreprise qu'à d'autres niveaux. Par exemple, certaines réglementations doivent être adaptées afin de faciliter l'économie collaborative, pensons aux permis de stationnement pour l'auto-partage. Des changements de pratiques au niveau des approvisionnements ou des façons de financer les entreprises en intégrant les externalités positives lors de l'analyse, et non seulement des critères visant la rentabilité à court terme, peuvent être nécessaires afin de déployer l'économie de fonctionnalité.

Enfin, la concrétisation de symbioses industrielles nécessite une instance d'accompagnement régionale ou encore des plateformes qui facilitent les échanges et la mutualisation d'espaces et d'équipements.

Le rôle de la Ville est ainsi essentiel pour accompagner les entreprises et l'écosystème dans ce changement de trajectoire.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Synergie Montréal

Depuis 2016, la Ville de Montréal soutient financièrement [Synergie Montréal](#) (initiative propulsée par PME MTL Est-de-l'Île) afin d'accompagner les entreprises de l'agglomération dans la transition vers l'économie circulaire. Synergie Montréal joue un rôle majeur auprès de l'écosystème d'accompagnement et appuie les entreprises dans l'intégration des stratégies de circularité à leur modèle d'affaires. Les objectifs poursuivis sont notamment de réduire l'empreinte environnementale des entreprises et augmenter

leurs retombées économiques, susciter de nouvelles occasions de développement, consolider le tissu industriel local et attirer de nouveaux joueurs complémentaires sur le territoire. Entre 2018 et 2021, Synergie Montréal a accompagné 1 900 entreprises et contribué à la réalisation de 202 synergies. L'ensemble de ces actions ont permis des revenus générés de près de 11 M \$ en économies de frais de gestion des matières résiduelles ou de coûts d'approvisionnement, de détourner 3 894 tonnes de matières de l'enfouissement ou du recyclage et d'éviter l'émission de 4 829 tonnes de GES.

Exemples d'actions envisagées

- Continuer de soutenir Synergie Montréal
- Réviser les contrats de la Ville afin de favoriser l'économie de fonctionnalité
- Offrir un soutien aux OBNL et commerces d'économie collaborative et de fonctionnalité, ou lancer un appel à projets à l'intention des acteurs et actrices de l'économie sociale qui œuvrent en lien avec cette priorité
- Contribuer au développement de formations, d'outils et de guides

Consciente que son statut de métropole du Québec lui confère une responsabilité sociétale dans la transition vers l'économie circulaire, la Ville de Montréal se doit d'être un démonstrateur de premier rang contribuant de manière significative aux changements collectifs de comportements.

En s'imposant des objectifs ambitieux et en agissant de façon exemplaire dans ses opérations, pratiques et processus internes, la Ville aspire à devenir un modèle inspirant pour toutes et tous, notamment les entreprises. En créant une émulation, elle espère que ses actions soient à terme répliquées par d'autres et que les leçons apprises servent à capitaliser les connaissances.

À travers cette Feuille de route, son devoir d'exemplarité se traduit par :

- La mise en œuvre de projets avant-gardistes, en expérimentant, par exemple, l'implantation territoriale de la circularité dans un espace géographique circonscrit (projet pilote)
- La création d'un réel effet de levier sur l'économie métropolitaine en réglementant et en intégrant des critères d'approvisionnement responsable à ses propres processus d'acquisition de biens et services
- L'évolution de ses pratiques internes, notamment en développant le « réflexe circulaire » au sein de ses unités administratives
- L'exploitation du plein potentiel circulaire de ses lieux et ressources

Par ailleurs, le rayonnement international est essentiel au développement économique de Montréal. Son leadership est reconnu dans de nombreux domaines, dont le développement durable et la transition écologique. Son exemplarité peut lui permettre de renforcer son positionnement et d'attirer aussi bien des investissements que des entreprises et des talents.

4.1

Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial

L'économie circulaire peut être mise en œuvre de plusieurs façons. Cette Feuille de route l'a abordé jusqu'à maintenant sous l'angle des types d'organisation, des stratégies de circularité et des chaînes de valeur sectorielles. Cette priorité vise à l'aborder sous la perspective territoriale pour maximiser son déploiement en prenant pour prémisses que la mobilisation dans un secteur géographique circonscrit permettra de raccourcir les

boucles et les chaînes d'approvisionnement en plus d'y amplifier les dynamiques, les partenariats locaux et les synergies. Cette animation territoriale devrait également permettre de renforcer l'attractivité et le rayonnement du secteur.

Un projet pilote sera déployé dans un secteur industriel priorisé, dans le cadre d'une zone d'innovation ou encore à l'échelle d'une artère commerciale.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI)

Déjà, des secteurs industriels ont identifié l'économie circulaire comme un axe prioritaire de leur développement. C'est le cas pour le [Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île \(SIPI\)](#) qui dans le cadre de sa [vision de développement économique](#) à l'horizon de 2050 a identifié comme orientation le développement d'une économie circulaire, économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation. À l'échelle du SIPI, ce

modèle pourra miser sur la mutualisation des forces des organismes publics et privés impliqués pour créer de nouvelles opportunités et moderniser les activités économiques et industrielles (chimie verte, bioalimentaire, bioplastique, biométhanisation, valorisation des matières résiduelles, production d'énergies propres, etc.). L'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire créera des occasions d'améliorer la productivité des entreprises déjà présentes et de favoriser leur essor.

Exemples d'actions envisagées

- Développer des connaissances sur la circularité à l'échelle territoriale et identifier un territoire d'expérimentation
- Élaborer et mettre en œuvre au moins un projet pilote

4.2

Actionner les leviers «approvisionnement» et «réglementation» pour faire évoluer le marché

L'approvisionnement et la modulation du cadre réglementaire sont d'importants leviers dont dispose la Ville pour développer l'économie locale, circulaire, sociale, sobre en carbone et inclusive.

En effet, la Ville se procure annuellement pour plus de 3 G \$ de biens et services. Grâce à cette posture de grand donneur d'ordre, elle peut par ses achats influencer le marché en exigeant des produits ou prestations respectant des critères de durabilité et de circularité, et de manière sous-jacente, influencer ses fournisseurs à devenir plus responsables et à réduire leur empreinte écologique. L'ajout de clauses dans ses devis privilégiant la déconstruction plutôt que la démolition ou encore l'inclusion d'activités de collecte, de tri, de réemploi et de transformation

subséquente des résidus en matières secondaires dans le cadre de ses travaux d'infrastructures, pourrait permettre l'émergence de pratiques ou d'entreprises nécessaires à la mise en place d'une chaîne de valeur circulaire complète dans ce secteur.

De plus, en adoptant certaines réglementations, la Ville peut lever des barrières ou accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur son territoire. Les réglementations peuvent notamment viser à collecter ou améliorer les données, à permettre ou à interdire des usages, à bannir certains produits pour lesquels aucune boucle de circularité n'existe, à favoriser le tri à la source des matières résiduelles et plus encore.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Approvisionnement responsable et circulaire

La Ville a récemment bonifié sa [Politique d'approvisionnement](#) pour favoriser l'achat local, responsable et social lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services. Des critères économiques, sociaux et environnementaux font désormais partie des critères de sélection des fournisseurs. Ils sont détaillés dans [l'Énoncé d'achat local et responsable](#). Ces critères comprennent la performance ou les attributs des produits, services, travaux et emballage, en matière de réduction de la matière résiduelle et de circularité, tels que la réutilisation, la durabilité, la réparabilité, la recyclabilité; les émissions de carbone, telles que la consommation énergétique, la carboneutralité du transport, l'empreinte carbone des matériaux; les impacts sur l'environnement, la santé humaine, les écosystèmes et la biodiversité; les certifications ou reconnaissances en la matière ou d'autres aspects

semblables. Un plan d'action devrait permettre d'intégrer encore plus concrètement la circularité dans les pratiques d'approvisionnement.

Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique

Montréal a adopté un [règlement qui interdit certains articles de plastique à usage unique](#) dans les restaurants et les commerces alimentaires. Le règlement entrera en vigueur le 28 mars 2023. Pour préparer cette transition, la Ville soutient divers projets tels que celui du Guichet unique pour la transition alimentaire (GUTA) mentionné précédemment, et celui de [l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal \(ASDCM\)](#) dans le développement d'une offre de services d'accompagnement aux commerces de détail montréalais afin de les soutenir dans la réduction de l'utilisation des emballages à usage unique.

Exemples d'actions envisagées

- Intégrer davantage de critères de circularité dans les processus d'approvisionnement de la Ville
- Adopter des règlements et encadrements pour favoriser la circularité dans les chaînes de valeur sectorielles prioritaires

4.3

Développer le «réflexe circulaire» dans les projets et pratiques municipales

En montrant l'exemple et en intégrant l'économie circulaire dans ses activités et pratiques, la Ville peut jouer un rôle de leader et inspirer les parties prenantes de l'écosystème à prendre part à la transition.

Bien que cette Feuille de route soit portée par le Service du développement économique, le déploiement de l'économie circulaire se veut une priorité transversale qui concerne l'ensemble des unités d'affaires municipales. Dans le cadre de la vision stratégique Montréal 2030, la Ville s'est par ailleurs engagée à mettre en place des mesures visant à améliorer les pratiques, notamment en enchâssant l'économie circulaire dans les programmes, les incitatifs financiers, les projets de

construction, de restauration, d'aménagement, etc. Pour y parvenir, il faut sensibiliser, former et outiller les ressources internes et repérer les opportunités d'intégration de l'économie circulaire dans les activités courantes. En tirant profit de l'action municipale, c'est la circularité de l'ensemble de l'écosystème qui sera rehaussée.

Rappelons que la Ville a déjà commencé le travail. Des ateliers internes ont été organisés dans le cadre de sa participation à l'initiative Villes et régions circulaires. Différentes actions déjà en cours et pistes d'actions avaient alors été identifiées, on les retrouve dans le document [Vers une feuille de route montréalaise en économie circulaire](#).

Montréal en action – Exemples de réalisations

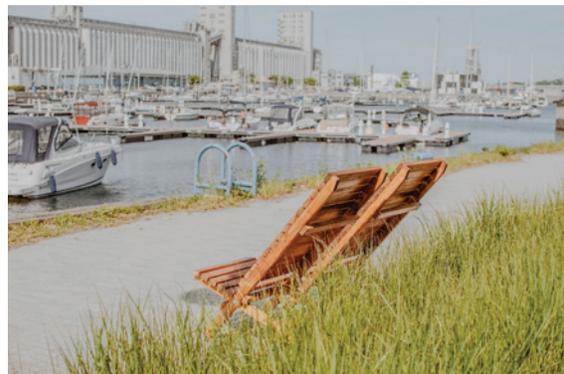
Le parc Frédéric-Back : une métamorphose unique

Situé au cœur du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), le [parc Frédéric-Back](#) constitue la transformation du site d'une ancienne carrière de calcaire utilisée ensuite comme lieu d'enfouissement de matières résiduelles en l'un des plus grands espaces verts de Montréal. Les principes d'aménagement du parc ont permis de valoriser quelque 300 000 tonnes de matériaux que ce soit pour être utilisés comme terreau, la création des chemins et sentiers ou encore pour la conception des bancs.

Valorisation des frênes abattus

Chaque année, la Ville abat plusieurs frênes infestés par l'agrile, un insecte ravageur. Les frênes ainsi abattus sont ensuite valorisés en mobilier ou transformés en copeaux pour amender le sol. Ainsi, les frênes de gros calibre sont coupés en planches, après avoir retiré la partie infestée par les larves d'agrile. Les arrondissements et les villes liées se servent de

ces planches pour rénover des bâtiments (planches et moulures), construire des meubles ou du mobilier urbain extérieur, comme des bancs. Les frênes de petit diamètre sont broyés sur place pour éliminer toute trace de l'agrile. Les copeaux servent à amender les sols.



Crédit photo : Bois Public

Bois Public est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de contribuer à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier, en favorisant l'insertion socioprofessionnelle et en retournant les arbres abattus à la communauté.

Déconstruction de l'ancien Hippodrome de Montréal

La Ville de Montréal a opté pour la déconstruction des bâtiments désaffectés de [l'ancien Hippodrome de Montréal](#), plutôt que pour leur démolition traditionnelle, afin qu'en soit récupéré un maximum de matériaux. Plus précisément, elle avait pour

objectif de détourner des sites d'enfouissement au moins 85 % (en poids) des résidus de démolition. À titre de comparaison, au Québec, 71,5 % des résidus des chantiers de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ont été triés à la source ou acheminés vers des centres de tri en 2015⁶⁶.

Exemples d'actions envisagées

- Évaluer et répertorier les initiatives municipales existantes d'ici et d'ailleurs pour identifier des opportunités de réplique ou de mise à l'échelle
- Faciliter l'intégration de l'économie circulaire dans les activités, programmes et conventions du SDÉ et des autres services
- Sensibiliser, former et outiller le personnel de la Ville



Station hivernale "Les météores bavards", place Simon-Valois.

Crédit de conception : Blanchette architecte + Momentum
Crédit photo : Mathieu Rivard

Favoriser le design circulaire

À titre de Ville UNESCO de design, la Ville de Montréal a adopté en 2019 l'[Agenda montréalais 2030](#) pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Document d'engagement, l'Agenda vise notamment à s'allier les designers et les architectes dans l'atteinte des objectifs municipaux en matière de transition écologique, d'inclusion sociale et de vitalité économique. À cet effet, l'apport des designers peut jouer un effet de levier important pour la mise en œuvre de l'économie circulaire en raison de leur rôle dans la planification et la conception de produits et projets urbains qui minimisent les besoins en ressources, sont flexibles, pérennes et facilement démontables ou réparables.

66 RECYC-QUÉBEC, [Résidus de construction, de rénovation et de démolition \(CRD\)](#), 2018.

En optimisant la gestion de son espace, de ses actifs immobiliers et de ses ressources dans une optique circulaire, la Ville peut soutenir l'écosystème et le développement de nouveaux marchés en plus de créer des opportunités d'affaires. En identifiant, caractérisant et quantifiant les gisements municipaux⁶⁷ récurrents et d'importance, la Ville peut s'assurer de tirer leur plein potentiel circulaire par une meilleure utilisation et le développement de débouchés à valeur ajoutée. Avancement de la recherche, création de nouvelles filières et occupation transitoire, ne sont que quelques-unes des façons dont la Ville pourrait contribuer à stimuler l'innovation et la création de nouvelles entreprises tout en lui permettant de répondre à ses enjeux de transition écologique. L'exploitation de la réelle valeur économique des actifs et ressources sous sa responsabilité pourrait aussi lui permettre de diversifier ses sources de revenus.

Parallèlement, il est souvent complexe pour une petite entreprise de trouver son premier client ou même simplement un lieu pour tester sa solution en situation réelle. Grâce à ses compétences en matière d'utilisation des sols, la Ville peut offrir un territoire d'expérimentation riche permettant aux entreprises de tester des solutions avant de les déployer à plus grande échelle.

Par cette priorité, la Ville vise à analyser et à mieux exploiter les potentiels de circularité des gisements municipaux tout en soutenant le développement et la commercialisation de nouvelles solutions innovantes, et également à répondre à ses défis de développement.

Montréal en action – Exemples de réalisations

Valorisation des cendres des boues de la station d'épuration des eaux usées

La Ville de Montréal a présenté un défi afin de trouver de nouvelles avenues de valorisation des cendres issues de l'incinération des boues déshydratées à sa station d'épuration des eaux usées dans le cadre des [Grands Rendez-Vous : technologies propres en agriculture et bioalimentaire](#), une initiative d'Écotech, présenté par Hydro-Québec en collaboration avec la Zone Agtech.

La station Jean-R.-Marcotte produit entre 45 000 et 50 000 tonnes de cendres par an. À l'heure actuelle, la portion des cendres qui est valorisée l'est par épandage agricole (26 % en 2021) via l'octroi de contrats conventionnels à des firmes de gestion de matières résiduelles fertilisantes. En participant à cette initiative, la Ville souhaitait trouver d'autres débouchés et solutions pour valoriser l'ensemble des cendres issues des résidus d'épuration. Outre les bénéfices environnementaux liés aux solutions

proposées, la Ville souhaitait diminuer les coûts liés à cette valorisation, voire la rentabiliser. L'analyse des solutions proposées est en cours.

Haleco

Ce projet a remporté l'édition 2018-2019 à Montréal du concours international Reinventing Cities de l'organisation C40, un appel à projets urbains innovants pour lequel la Ville de Montréal a proposé le site de la Cour de la voirie de la Commune pour requalification. Haleco est un projet de développement immobilier qui vise à permettre à ses résidents et résidentes de vivre, travailler et collaborer en s'inspirant de principes d'économie circulaire. Ferme urbaine et espace maraîcher, *Fab Lab*, lieu de revalorisation et de réparation, épicerie zéro déchet et centre de réparation de vélo sont au nombre des services envisagés pour créer un milieu de vie responsable. Ce projet vise une certification LEED Platine et sa conception mise sur la sobriété énergétique.

Exemples d'actions envisagées

- Réaliser une étude pour analyser les opportunités circulaires et potentiels économiques de gisements municipaux
- Faciliter l'occupation transitoire ou permanente des bâtiments et terrains municipaux sous-utilisés
- Lancer des appels à solutions pour optimiser les actifs et ressources municipaux

⁶⁷ Bâtiments et terrains sous-utilisés, matières résiduelles, biomasse, véhicules, mobilier de bureau et équipements informatiques sont quelques-uns des gisements municipaux.

4.5

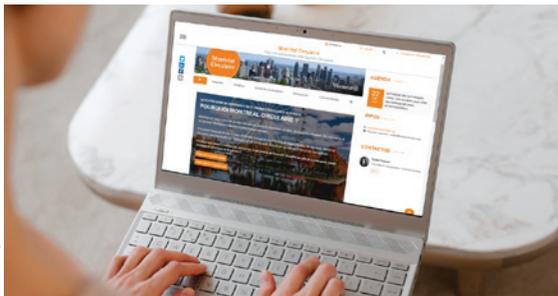
Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international

Pour avancer plus rapidement vers la circularité, il faut éviter de recommencer à zéro et capitaliser sur les expériences et les innovations ayant déjà porté leurs fruits. En plus de représenter une source indéniable d'inspiration pour les entreprises et d'être une opportunité de faire rayonner les avancées montréalaises ici et sur la scène internationale, le partage et la valorisation des bonnes pratiques sont l'occasion de transformer le savoir en action et de renforcer les capacités afin d'améliorer les résultats sur le terrain. Par le partage des cas à succès, la Ville souhaite influencer l'adaptation et l'adoption des enseignements par les entreprises montréalaises.

Le rayonnement sur la scène internationale du leadership de Montréal et de son écosystème d'affaires en matière de circularité est également un facteur important. Par la promotion du dynamisme, des atouts et des réussites de l'écosystème montréalais en économie circulaire, la Ville souhaite se démarquer et attirer des entreprises innovantes, des centres de recherche, des capitaux et des talents qui participeront à l'accélération de la transition. La Ville vise également à propulser les entreprises montréalaises et à assurer leur développement sur les marchés internationaux en multipliant les occasions de maillage et de collaboration en innovation, valorisation et commercialisation avec des entreprises et organisations d'ailleurs.

Montréal en action – Exemples de réalisations

[Montrealcirculaire.org](https://montrealcirculaire.org)



Crédit photo : Montréal circulaire

La Ville de Montréal soutient le développement d'une section Montréal Circulaire sur la plateforme quebeccirculaire.org afin de faire connaître les initiatives d'économie circulaire, de réunir les actualités, les ressources et de favoriser l'intelligence collective d'entrepreneurs innovants de l'écosystème montréalais. Cette plateforme de mobilisation et

de concertation fait partie d'un réseau international de 20 000 membres. Plusieurs des initiatives qui y sont répertoriées ont été traduites et ajoutées aux plus de 2 000 études de cas du [Knowledge Hub](#) de Circle Economy afin de bénéficier d'une visibilité internationale encore plus étendue.

Collaboration avec des organismes internationaux

Les collaborations avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Circle Economy dans le cadre de l'élaboration du projet de *Feuille de route montréalaise en économie circulaire*, ont permis à Montréal de tirer profit des expériences des autres villes et de mettre de l'avant les actions de la Ville et les projets de son écosystème lors d'événements et de publications ayant une portée internationale.

Exemples d'actions envisagées

- Soutenir une plateforme d'échange et de mobilisation des acteurs et actrices de la circularité montréalaise
- Élaborer et diffuser un recueil des bonnes pratiques municipales et montréalaises afin de partager les expériences
- Organiser des missions et participer à des événements internationaux axés sur l'économie circulaire avec des entreprises montréalaises
- Poursuivre la collaboration avec l'OCDE

Un atout : la proximité de Montréal avec des organisations et des réseaux internationaux

Montréal accueille plus de 70 organisations internationales, dont 6 sièges de l'ONU et plusieurs qui sont dédiées aux enjeux urbains, d'environnement et de développement durable. Montréal est également membre de plusieurs réseaux qui œuvrent pour le développement durable à travers le monde, dont le C40 Cities, ICLEI, le Réseau des villes créatives de l'UNESCO (design)⁶⁸ et le Global Covenant of Mayors for Climate & Energy. Montréal entend tirer profit de ces relations pour apprendre, rayonner et se positionner à l'international sur des thématiques circulaires d'intérêt pour la Ville.

⁶⁸ Conseil international pour les initiatives écologiques locales.

3.3 Conditions de succès pour la mise en œuvre de la Feuille de route

La mobilisation de l'écosystème d'affaires montréalais autour d'une vision commune de développement et des priorités de la Feuille de route

La Ville veillera à consolider la dynamique collective enclenchée lors des étapes préalables à l'élaboration de la Feuille de route (ateliers de travail, consultations, etc.) et à concerter l'ensemble des parties prenantes en exerçant un rôle de leadership. La collaboration et l'implication du secteur privé seront notamment des facteurs clés de la transition vers la circularité de l'économie.

L'harmonisation, l'articulation et la cohérence des politiques publiques

Les défis à relever pour favoriser la transition vers l'économie circulaire se caractérisent par leur complexité et leur dimension multisectorielle. En dépit de larges processus de consultation, force est d'admettre que les stratégies entreprises par les pouvoirs publics sont souvent définies en vase clos les unes par rapport aux autres. Les secteurs d'activités et types de résidus priorités, les mesures de soutien envisagées ou encore les leviers utilisés (fiscalité, réglementation, etc.) diffèrent grandement d'une stratégie à l'autre, principalement en fonction des prérogatives du porteur. Pour autant, il paraît nécessaire de mieux articuler, voire de catalyser ces actions afin de les inscrire en complémentarité et éviter les doublons ou les incohérences.

Les ressources limitées, tant humaines que financières, invitent ainsi à une meilleure coordination entre les différentes unités administratives municipales, les autres paliers gouvernementaux et les acteurs publics afin d'aligner les objectifs, d'assurer la complémentarité des actions entreprises, et de garantir la cohérence des politiques publiques. En créant des mécanismes d'échange d'informations formels et informels entre les acteurs publics et en s'alignant sur des priorités communes, chacun pourra agir selon ses champs de compétences et utiliser ses leviers pour accélérer la transition.

Une agilité organisationnelle et opérationnelle permettant de saisir les opportunités

La Feuille de route définit le cadre d'intervention et les objectifs à atteindre. Toutefois, les moyens pour y arriver peuvent évoluer avec le temps. La Ville devra faire preuve d'agilité et s'ajuster au fur et à mesure des transformations de l'environnement interne et externe.

L'optimisation des leviers municipaux

La Ville dispose de puissants leviers, tels que l'approvisionnement, la réglementation, l'encadrement ou encore les incitatifs financiers (écofiscalité, subventions, etc.), pouvant favoriser la circularité de son économie. Leur utilisation à bon escient pour accélérer la réalisation des priorités stratégiques sera l'une des conditions de succès de la Feuille de route.

Une gouvernance claire, des ressources adéquates et des mécanismes de suivi

Comme mentionné précédemment, le Service du développement économique a la responsabilité d'assurer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire. Pour l'appuyer, la création d'un comité de mise en œuvre apparaît essentielle pour veiller à la réalisation de la Feuille de route. Sans s'y limiter, celui-ci aura pour mandat de :

- Décliner les priorités stratégiques en plan d'action concret et réaliste;
- Identifier les porteurs, les partenaires et les ressources nécessaires à sa réalisation;
- Planifier et coordonner l'exécution des actions;
- Développer des indicateurs de suivi et de résultats, permettant d'évaluer l'avancée et de mesurer les retombées des actions;
- Produire un rapport annuel de reddition de compte;
- Ajuster et revoir, au besoin, les priorités stratégiques et les actions à entreprendre;
- Assurer une veille stratégique afin d'arrimer en continu la Feuille de route aux efforts et aux objectifs des autres instances publiques et privées;
- Assurer la cohérence et l'harmonisation avec les activités des autres services et objectifs municipaux.

Outre le développement d'indicateurs de suivi et de résultats pour la Feuille de route, un chantier devra être mené pour permettre à l'écosystème de quantifier les retombées de ses actions et de les comptabiliser à l'échelle de la Ville (exemples : contribution à la réduction des émissions de GES et des matières résiduelles, création d'emplois verts, etc.). **La Ville explore également les opportunités de se doter d'un indice de circularité global.**



4. Questions de consultation

Dans le cadre de cette consultation publique, tous les commentaires et suggestions sont les bienvenus. L'occasion vous est ainsi offerte de donner votre avis et de soumettre de nouvelles idées, priorités, initiatives ou actions permettant d'enrichir ce projet de Feuille de route. Afin d'enclencher des échanges fructueux, quelques questions, regroupées par catégorie, ont été formulées ci-après.

Transition circulaire des entreprises

Le projet de Feuille de route vise à faciliter la transition des entreprises par l'accompagnement, le renforcement des compétences, le soutien financier et la sensibilisation. Y a-t-il d'autres aspects qui devraient être pris en compte pour mieux répondre aux enjeux et besoins non comblés des entreprises ?

Au regard de l'offre de financement disponible, identifiez-vous des carences auxquelles la Ville pourrait répondre par l'adaptation de ses outils financiers ?

À votre connaissance, y a-t-il des initiatives menées par d'autres villes qui pourraient être intéressantes à examiner pour enrichir les priorités proposées ?

La Ville souhaite sensibiliser et outiller les entreprises pour leur transition circulaire. Afin d'éviter les dédoublements, quels sont, à votre connaissance, les outils existants ou en cours d'élaboration qui pourraient être mieux promus et diffusés ?

Écosystème d'affaires

Quelle pourrait être votre contribution dans la mise en œuvre de la Feuille de route ?

Quels seraient les mécanismes à mettre en place pour concerter et mobiliser la communauté d'affaires montréalaise ?

Y a-t-il des exemples, à l'échelle locale ou internationale, dont il faudrait s'inspirer afin de mieux soutenir les partenaires de l'écosystème ?

Chaînes de valeur sectorielles

Quels sont les principaux maillons manquants qui permettraient aux chaînes de valeur identifiées de devenir complètes (types d'entreprises, d'infrastructures, d'équipements, etc.) ?

Selon vous, quelles seraient les prochaines chaînes de valeur à analyser et à mobiliser pour faire avancer la circularité ?

Stratégies circulaires

Comment pourrait-on soutenir le développement de stratégies circulaires porteuses (écoconception, économie de fonctionnalité, économie collaborative, symbioses industrielles) à plus grande échelle ? Avez-vous des exemples d'initiatives déployant ces stratégies à Montréal ou ailleurs ?

Quelles sont les principales actions, complémentaires à celles prises par les autres paliers gouvernementaux, qui devraient être mises en place afin de favoriser le virage vers des pratiques qui visent la réduction à la source et les processus de conservation de valeur ?

Outre l'accompagnement, quelles mesures pourraient être mises en place pour favoriser le déploiement de synergies industrielles ?

Leviers municipaux

Quels seraient les règlements municipaux prioritaires à adopter pour accélérer la circularité de l'économie ?

Y a-t-il des règlements ou des encadrements qui ralentissent le déploiement de certaines stratégies ?



La mission de Dumoulin Bicyclettes est de favoriser les déplacements actifs en zone urbaine grâce à l'adoption du vélo comme moyen de transport. Les copropriétaires de l'entreprise font partie du projet pilote ÉFC Québec en économie de la fonctionnalité et de la coopération auprès de 19 autres entreprises venues de 6 régions du Québec. Ce projet novateur teste les modalités de mise en œuvre de l'économie de la fonctionnalité grâce à des entreprises pionnières afin de favoriser l'adoption de cette stratégie porteuse par d'autres entreprises au Québec.

5. Annexes

Annexe A – Tableau synoptique

Orientation 1	Faciliter la transition des entreprises vers l'économie circulaire
1.1	Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences
1.2	Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes
1.3	Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire en partenariat avec l'écosystème de partenaires
Orientation 2	Agir sur les chaînes de valeur sectorielles prioritaires Bioalimentaire; construction, rénovation, démolition; textiles; plastiques; mobilité et logistique
2.1	Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)
2.2	Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances
2.3	Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires
Orientation 3	Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses
3.1	Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation (commerces, entreprises d'économie sociale, plateformes d'échanges, lieux de réparation, etc.)
3.2	Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle
Orientation 4	Assurer l'exemplarité de la métropole et rayonner
4.1	Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial
4.2	Actionner les leviers « approvisionnement » et « réglementation » pour faire évoluer le marché
4.3	Développer le « réflexe circulaire » dans les projets et pratiques municipales
4.4	Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité
4.5	Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international

Annexe B – Abréviations et acronymes

3RV-E

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

AFM

Analyse de flux de matières

ASDCM

Association des sociétés de développement commercial de Montréal

BTER

Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

CÉRIEC

Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire

CÉSIM

Conseil d'Économie sociale de l'Île de Montréal

CESM

Complexe environnemental de Saint-Michel

CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

CQCD

Conseil québécois du commerce de détail

CRD

Résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

ÉS

Économie sociale

ÉTS

École de technologie supérieure de Montréal

GES

Gaz à effet de serre

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GUTA

Guichet unique pour la transition alimentaire

IA

Intelligence artificielle

ICI

Industries, commerces et institutions

ICLEI

Conseil international pour les initiatives écologiques locales

MAPAQ

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCCFP

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

OBNL

Organisme à but non lucratif

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

ONU

Organisation des Nations Unies

PIB

Produit intérieur brut

PCV

Processus de conservation de la valeur

REP

Responsabilité élargie des producteurs

RMR

Région métropolitaine de recensement de Montréal

SDÉ

Service du développement économique de la Ville de Montréal

SGDD

Stratégie gouvernementale en développement durable 2023-2028

SIPI

Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île

TIESS

Territoires innovants en économie sociale et solidaire

Annexe C – Que font les autres villes exemplaires en économie circulaire sur le plan international ?

Analyse comparative des villes inspirantes

Dans le cadre de l'élaboration de ce document, différents travaux de recherche ont permis d'identifier les bonnes pratiques réalisées à l'échelle internationale (cf. *Benchmarking national*

et international, Ville de Montréal, 2021). Ici, trois villes inspirantes sont présentées compte tenu de leur niveau d'avancement en économie circulaire, de leurs similitudes avec Montréal (démographie, performance économique, qualité de vie, etc.) et des leviers d'action figurant dans leur feuille de route.

	Amsterdam (Pays-Bas)	Paris (France)	Londres (Angleterre)
Porteur du mandat d'économie circulaire	Externe (3 organismes externes)	Ville	Ville/ Organisme public/ Arrondissements
Nombre d'actions	26	30 (2 feuilles de route)	88
Secteurs / Chaînes de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Construction • Flux de matières organiques résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et construction • Alimentation • Consommation responsable • Déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement bâti • Alimentation • Textile • Équipement électronique • Plastiques

Processus

Comme Montréal, toutes ces villes ont au préalable procédé à l'analyse de leur métabolisme urbain afin d'identifier les chaînes de valeur les plus pertinentes à constituer pour atteindre l'objectif global de réduction des GES.

Gouvernance et porteur

Dans les cas étudiés, les différents services des villes jouent un rôle actif dans la mise en œuvre des actions. À Paris, en plus d'un leadership politique fort, plusieurs services sont responsables des actions. Le modèle londonien mise, quant à lui, sur le partenariat ville-centre et arrondissements.

Secteurs et chaînes de valeur

Les secteurs de la construction, de l'environnement bâti et du bioalimentaire sont les plus présents au sein des villes avancées en matière de circularité.

Amsterdam (Pays-Bas)

À l'instar de Montréal, Amsterdam est une ville portuaire, dynamique, multiculturelle et touristique. Sur la scène internationale, elle fait figure de municipalité modèle. Poussée par l'objectif national des Pays-Bas d'atteindre une économie entièrement circulaire d'ici 2050 et d'utiliser moins de 50 % de matières premières dès 2030, la municipalité a adopté en 2015 [une vision et une feuille de route pour la ville et la région](#) pour

la période 2015-2035. La conception de ce document a été confiée à 3 organismes externes : [Circle Economy](#) (coopérative internationale), [TNO](#) (OBNL en développement durable) et [FABRICations](#) (studio de design expert en architecture, urbanisme et recherche). Un secteur (construction) et une chaîne de valeur (flux de matières organiques résiduelles) ont été priorités dans la feuille de route.

	Thématiques	Exemples de projets et d'actions
Construction	Conception intelligente	<ul style="list-style-type: none"> Projets pilotes pour tester de nouveaux concepts (smart design) et d'autres codes du bâtiment dans les nouvelles zones Attribution de terrains selon le degré de circularité des projets Élaboration de critères d'appel d'offres pour les principes de conception intelligente dans la construction de routes
	Démantèlement et tri	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue pour un meilleur démantèlement et tri des déchets dans les projets de démolition afin de maximiser la récupération des matériaux et composants de construction Soutien aux entreprises locales dans le traitement et la logistique inversée des déchets afin de stimuler l'autonomie dans la collecte des déchets
	Recyclage de haute qualité	<ul style="list-style-type: none"> Ajustement des plans de zonage pour permettre des bâtiments multifonctionnels (plus de flexibilité pour attribuer de nouvelles vocations aux bâtiments en fin de vie) Mise en place de lignes directrices qui obligent les entreprises à trouver une nouvelle affectation aux bâtiments existants dans des projets innovants de rénovation et de réaménagement (ex. : rénovation énergétiquement neutre)
	Marché et banque de ressources	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec les parties prenantes pour rendre possible le stockage temporaire des déchets de construction Facilitation de l'échange de matériaux entre les entreprises de construction et les entreprises de déchets en mettant en place une plateforme numérique
Matières organiques	Hub central pour la bioraffinerie	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un fonds pour l'économie circulaire public-privé pour des projets innovants avant leur mise sur le marché Élaboration d'une stratégie de communication dans le domaine de l'économie circulaire et des activités de bioraffinage
	Tri des déchets et logistique inversée	<ul style="list-style-type: none"> Équipement de conteneurs de rue et d'infrastructures de déchets avec des systèmes intelligents pour optimiser la logistique inversée et la collecte à la source Application de taux de taxation différenciés pour les différentes catégories de déchets afin d'encourager le tri à la source des ordures ménagères
	Cascade de flux organiques	<ul style="list-style-type: none"> Création « d'aires de reproduction » pour promouvoir l'agriculture urbaine Favorisation des produits locaux, par la politique d'achat, la biomasse et la nutrition
	Récupération des nutriments	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une stratégie permettant un cycle de phosphate circulaire complet Promotion des systèmes décentralisés de gestion des eaux usées pour la récupération locale de chaleur, d'énergie et de matières premières

Paris (France)

Paris a pour ambition d'être une cité durable, solidaire, responsable et résiliente. En 2017, la Ville a adopté le Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 qui comporte deux volets : (1) [des orientations stratégiques](#) et (2) [une feuille de route](#)

comprenant un plan d'action annuel. Après avoir fait le bilan des actions réalisées, la Ville a entrepris de réaliser une [deuxième feuille de route](#) comportant une quinzaine d'actions regroupées selon les thématiques structurantes pour la Ville de Paris.⁶⁹

Administration exemplaire	Action 1	• Réduire l'impact numérique de l'administration en visant la sobriété numérique
	Action 2	• Concevoir un schéma du don et de la revente à la Ville de Paris
	Action 3	• Favoriser le réemploi du mobilier et des équipements des sites administratifs de la Ville
	Action 4	• Réduire l'usage des plastiques dans l'administration et sur le territoire parisien
Consommation responsable	Action 5	• Installer dans des lieux publics et privés des espaces dédiés à l'économie du partage, de la gratuité et du don
	Action 6	• Promouvoir une mode responsable et circulaire à Paris
Culture	Action 7	• Développer l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels
Événementiel	Action 8	• Éco-concevoir les événements organisés sur le domaine public parisien et en évaluer les impacts environnementaux
Sensibilisation Formation Education	Action 9	• Développer des actions spécifiques sur l'économie circulaire en direction de l'enseignement supérieur
	Action 10	• Créer une boîte à outils pédagogique à destination des établissements scolaires et extrascolaires de Paris
	Action 11	• Organiser la formation continue du personnel de la Ville en économie circulaire
	Action 12	• Rue Zéro Déchet : expérimenter, mobiliser et communiquer en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets dans le cadre d'un projet emblématique et exemplaire
Synergie territoriale	Action 13	• Développer des solutions locales pour la valorisation des ressources en énergie et en eau de récupération
	Action 14	• Favoriser l'écoulement des gisements captés et des stocks non valorisés. Donner un nouvel élan au réemploi
	Action 15	• Apporter des solutions de collecte, stockage et tri aux artisans parisiens de la construction

69 Extrait de la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris (2018), Conseil de Paris (Ville de Paris).

Londres (Angleterre)

Par le biais d'une [feuille de route conjointe](#), Londres et ses arrondissements se sont engagés pour améliorer la gestion des déchets et des ressources de la Ville et ainsi, transformer le territoire en un espace à faible émission de carbone. Selon diverses évaluations, le passage à une économie circulaire :

- Pourrait apporter des bénéfices d'au moins 7 milliards de livres sterling (\pm 11,4 B \$ CAD) chaque année d'ici 2036 dans 5 domaines prioritaires (environnement bâti, alimentation, textiles, électricité, plastiques);

- Aurait un potentiel de création de plus de 40 000 emplois bruts, dont 12 000 nouveaux emplois nets;
- Réduirait le taux de chômage de Londres de 0,26 point de pourcentage par rapport aux niveaux actuels d'ici 2030.

Sur le plan de la gouvernance, c'est l'organisme [ReLondon](#) (London Waste and Recycling Board), issu du partenariat entre le maire et les arrondissements, qui pilote la démarche.

Thématiques	Exemples de projets et d'actions
Environnement bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les PME de l'environnement bâti dans le développement de modèles d'affaires d'économie circulaire • Évaluer les opportunités d'un programme d'accélération/ incubation dans le domaine de l'environnement bâti • Promouvoir les nouvelles technologies, services et produits
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les arrondissements et les entreprises privées dans l'octroi des contrats de restauration qui visent la réduction du gaspillage alimentaire • Réduire le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de la vente en gros • Faire la promotion des petites entreprises qui fabriquent des produits à partir de déchets alimentaires/ excédents alimentaires par le biais de répertoires et de récompenses appropriés • Évaluer les possibilités de la mise sur pied d'un programme d'accélération/ incubation dans le domaine de l'alimentation • Fournir un soutien aux PME via le programme « Advance London » pour développer des modèles d'affaires d'économie circulaire alimentaire
Textiles	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les universités et collègues pour intégrer les principes et les activités d'économie circulaire dans les cours de conception textile • Soutenir les PME du textile via Advance London pour développer des modèles d'affaires d'économie circulaire • Évaluer les opportunités de mise sur pied d'un programme d'accélération/ incubation dans le domaine de l'économie circulaire et des textiles • Soutenir les entreprises développant de nouvelles technologies qui réduisent l'utilisation des ressources textiles
Plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les arrondissements dans l'harmonisation des systèmes de collecte, selon les normes nationales et/ou internationales émergentes (par exemple, le Global Plastics Protocol) • Réaliser des projets pilotes sur les opportunités innovantes liées aux nouvelles solutions d'emballage alimentaire • Utiliser la position du maire pour introduire la collaboration avec d'autres villes, aligner une vision commune et tirer parti du pouvoir d'achat des villes • Faciliter la réutilisation d'emballages plastiques dans une approche B2B

Conclusions issues de l'analyse des villes inspirantes

Au regard de l'expérience des villes inspirantes et de leurs principaux résultats à ce jour, certains enseignements se dégagent pour Montréal :

- Exercer un leadership fort afin de coordonner les actions et envisager un partenariat avec les arrondissements;
- Entreprendre, pour chaque chaîne de valeur, une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces;
- Définir des actions en économie circulaire cohérentes avec les priorités municipales, notamment celles exprimées dans les différentes stratégies et politiques en cours;
- Envisager un arrimage entre l'économie circulaire et d'autres modèles économiques émergents (par exemple : économie du partage, économie numérique, intelligence artificielle, etc.);
- Réfléchir à l'idée de développer une plateforme pour centraliser les actions des organismes publics et privés afin d'éviter l'éparpillement;
- Développer un tableau de bord des indicateurs de la circularité. La définition des actions prioritaires devrait précéder le développement de ces indicateurs;
- Mesurer les retombées économiques de l'économie circulaire, notamment sur l'emploi;
- Mieux sensibiliser la population à l'importance de l'économie circulaire.

Annexe D – Complémentarité entre la Feuille de route et les autres documents de planification de la Ville de Montréal

Le projet de *Feuille de route montréalaise en économie circulaire* identifie des chaînes de valeur sectorielles prioritaires et propose des priorités d'intervention pour les actions qui seront menées par le Service de développement économique de la Ville. Afin d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire dans l'ensemble des actions de la Ville, plusieurs unités d'affaires ont également intégré la transition écologique et la circularité dans leurs stratégies et documents de planification. Il s'agit notamment du [Plan d'action](#)

[2020-2025](#) du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (Montréal zéro déchet), du [Plan climat 2020-2030](#), du Plan stratégique [Montréal 2030](#), de la [Stratégie d'électrification des transports 2021-2023](#), de la [Vision vélo 2023-2027](#), du Plan d'approvisionnement responsable 2020-2030 à venir (Plan appro. responsable) et de la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux 2021 (PTÉDD des immeubles municipaux).

Tableau des actions prévues ou annoncées par la Ville en lien avec les chaînes de valeur sectorielles prioritaires

Chaînes de valeur sectorielles	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres mesures et plans municipaux
Bioalimentaire	1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire 1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire 2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public 2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles 2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs 2.2.1 Construire un centre de biométhanisation et un centre de compostage 5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires	Action 7 — Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles Action 22 — Développer l'agriculture urbaine	Plan appro. responsable 5.1.1 Réduire les intrants et les extrants par la mise en application du principe des 3RV — Réduire les surplus et résidus alimentaires par une meilleure planification des besoins. Voir à la distribution des aliments toujours propres à la consommation ou à la réutilisation auprès d'organismes reconnus. Composter tout résidu

Chaînes de valeur sectorielles	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres mesures et plans municipaux
Construction, rénovation et démolition	<p>4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements</p> <p>4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)</p> <p>4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux</p> <p>6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal</p> <p>6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes</p> <p>6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD</p>	<p>Action 6 — Former une équipe de travail multipartite pour éliminer les émissions de GES des chantiers de construction</p> <p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments</p> <p>Action 26 — Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques</p> <p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p> <p>Action 28 — Encourager la construction durable par l'information et l'accompagnement</p> <p>Action 30 — Transformer 100% du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel</p> <p>Action 31 — Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>5.1.1 Réduire les intrants et les extrants par la mise en application du principe des 3RV — Réduire les résidus de construction dans le cadre de projets de rénovation de bâtiments par le réemploi, la récupération et la valorisation. Favoriser l'utilisation de matériaux durables, recyclés et recyclables</p> <p>PTÉDD des immeubles municipaux</p> <p>1.2.3 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)</p> <p>1.2.4 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux</p> <p>3.1.2.5 Assurer la gestion des déchets de construction en fonction des encadrements en vigueur</p>
Textiles	<p>1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne</p> <p>1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation</p> <p>1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail</p>	<p>Action 7 — Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles</p> <p>Action 40 — Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR)</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>5.1.1 Réduire les intrants et les extrants par la mise en application du principe des 3RV — Privilégier l'usage de textiles écoconçus, à base de contenu recyclé ou à faible impact environnemental dans le cadre de l'achat de vêtements de travail et uniformes fournis aux employés de la Ville. Mettre en place un service d'entretien et de réparation visant la prolongation de leur durée de vie. En disposer de manière responsable à la fin du cycle d'utilisation, au mieux par le don pour réemploi local ou encore par la valorisation du textile à travers le recyclage</p>
Plastiques	<p>1.1.1 Interdire certains plastiques à usage unique</p> <p>1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source</p> <p>5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville</p>	<p>Action 40 — Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR)</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>5.2.1 Intégrer aux critères d'achat des exigences concrètes et plus contraignantes permettant de réduire les emballages faits de plastique et le suremballage, de même que l'utilisation d'articles de plastique ou d'autres matières à usage unique</p> <p>5.2.2 Privilégier les solutions à usage multiple et les articles réutilisés, réutilisables, faits de matières recyclées, recyclables ou compostables</p>

Chaînes de valeur sectorielles	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres mesures et plans municipaux
Mobilité et logistique		<p>Action 11 — Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l'autopartage, le taxi, et le covoiturage</p> <p>Action 13 — Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal</p> <p>Action 14 — Électrifier 100 % des autobus de la STM</p> <p>Action 15 — Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes</p> <p>Action 16 — Élaborer une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du transport routier de marchandises pour que 25 % des livraisons s'effectuent sans émission de GES</p> <p>Action 34 — Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable</p>	<p>Montréal 2030 Priorité 3 — Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous</p> <p>Vision vélo 2023-2027 200 km de nouvelles voies cyclables sécurisées qui s'ajouteront à Montréal au cours des 5 prochaines années, grâce à 40 projets, dont 10 nouveaux axes du Réseau express vélo (REV), sans compter le développement du réseau local.</p> <p>Stratégie d'électrification Objectif 3 — Doubler la proportion des véhicules électriques offerts dans l'ensemble du parc des services montréalais de mobilité partagée</p> <p>Objectif 13 — Augmenter le nombre d'initiatives visant à soutenir l'électrification du transport de marchandises et de la logistique urbaine</p> <p>Objectif 20 — Stimuler le développement de l'écosystème des entreprises œuvrant dans le secteur de l'électromobilité et la décarbonisation des transports, le promouvoir et faciliter la commercialisation des innovations locales</p> <p>Objectif 21 — Soutenir l'entrepreneuriat montréalais dans le secteur de la mobilité durable et de l'électrification des transports</p> <p>Objectif 23 — Favoriser le développement d'une économie circulaire pour le secteur de l'électromobilité</p> <p>Plan appro. responsable Action phare 6.1 — Renforcer la décarbonation des transports liés aux activités d'acquisition et de logistique en misant sur des solutions de mobilité durable</p>

Tableau des actions prévues ou annoncées par la Ville en lien avec les priorités

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>1.1 Soutenir les partenaires de l'écosystème dans l'accompagnement des entreprises et le renforcement des compétences</p>		<p>Action 4 — Déployer des stratégies d'incitation à l'adoption de pratiques écoresponsables</p>	<p>Stratégie d'électrification 21.1 Avec l'appel à projets « Accélérer l'Entrepreneuriat », former et accompagner les futures entreprises du secteur du transport et de la mobilité, dont celles du secteur de l'électromobilité 21.2 Soutenir des incubateurs ou accélérateurs qui accompagnent des entreprises émergentes dont le projet d'affaires propose des solutions à des défis liés à la mobilité durable, notamment dans le secteur de l'électrification</p>
<p>1.2 Développer et collaborer à la mise en place d'outils financiers pour favoriser la transition des entreprises et le développement de solutions innovantes</p>		<p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments Action 26 — Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques</p>	<p>Stratégie d'électrification 22.1 Soutenir la mise en place de solutions de mobilité durable au sein des pôles économiques montréalais avec un programme d'aide financière</p>
<p>1.3 Sensibiliser et outiller les entreprises à saisir les opportunités d'affaires liées à l'économie circulaire en partenariat avec l'écosystème de partenaires</p>	<p>1.2.2 Conseiller les propriétaires de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire 5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires 5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières</p>	<p>Action 5 — Stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires</p>	<p>Plan appro. responsable 4.2 Mettre en place des canaux de communication appropriés avec les réseaux de partenaires pour favoriser des modes de production, de consommation et d'échange plus responsables 4.2.1 Informer les fournisseurs potentiels des pratiques d'affaires responsables valorisées par la Ville lors de l'octroi de contrats 4.2.2 Accompagner les partenaires retenus par la Ville comme fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques aux plans social, économique et environnemental</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>2.1 Assurer les conditions permettant de compléter les chaînes de valeur circulaires (boucler les boucles)</p>	<p>1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation (textiles)</p> <p>2.1.4 Mettre en place des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles (100 % en 2025)</p> <p>3.1.3 Favoriser les services de collecte pour l'ensemble des ICI</p> <p>6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et des CRD</p>		<p>Stratégie d'électrification</p> <p>23.1 Soutenir et stimuler le développement d'une filière de l'économie circulaire en matière de mobilité, notamment en explorant le potentiel de la filière du recyclage des batteries au lithium</p>
<p>2.2 Soutenir activement la recherche, la collecte et la valorisation des données et des connaissances</p>	<p>1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire</p> <p>2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement</p> <p>6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal</p> <p>6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes</p> <p>6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou novateurs pour traiter les matières résiduelles en fonction du contexte montréalais</p> <p>6.2.3 Analyser la chaîne de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché</p> <p>6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles, de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination</p> <p>6.3.5 Réaliser des études avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles</p>	<p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p> <p>Action 39 — Inventorier les émissions de GES découlant de la consommation de la collectivité montréalaise</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>11.1.1 Élaborer une méthodologie de collecte de données auprès des partenaires inscrits au fichier des fournisseurs de la Ville. Assurer l'intégrité des données par rapport à leur utilisation</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>2.3 Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires</p>	<p>2.2.1 Construire un centre de biométhanisation et un centre de compostage</p> <p>3.2.1 Suivre et optimiser les activités du nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine</p> <p>3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies (tri et conditionnement des matières collectées)</p> <p>4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson</p> <p>4.2.2 Évaluer les besoins pour de futurs écocentres</p> <p>6.4.2 Amorcer la planification d'un second centre de tri des matières recyclables dans l'Est de l'île</p>		<p>Stratégie d'électrification</p> <p>13.1 Pérenniser l'espace local de logistique urbaine du projet pilote Colibri sur l'îlot Voyageur Sud</p> <p>13.2 Implanter de nouveaux espaces locaux de logistique urbaine pour desservir un territoire plus vaste et un plus grand nombre d'arrondissements</p> <p>13.3 Encourager le déploiement de projets pilotes pour accélérer l'électrification de l'industrie de la livraison urbaine ou la rendre plus sobre en carbone</p> <p>Plan appro. responsable</p> <p>10.1 Favoriser l'émergence des technologies propres et innovantes</p> <p>10.2.1 Expérimenter de nouvelles technologies ou façons de concevoir et de réaliser les activités d'approvisionnement</p>
<p>3.1 Encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation (commerces, entreprises d'économie sociale, plateformes d'échanges, lieux de réparation, etc.)</p>	<p>1.1.3 Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source</p>	<p>Action 7 — Mettre sur pied une stratégie pour réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 et faciliter le don et la valorisation des textiles</p>	<p>Plan appro. responsable</p> <p>9.1.2 Promouvoir l'écoconception et la réduction à la source en amont du processus d'approvisionnement, dès la planification stratégique</p>
<p>3.2 Découpler le potentiel qu'offrent les modèles de circularité que sont l'économie de fonctionnalité, l'économie collaborative et la symbiose industrielle</p>			<p>Plan appro. responsable</p> <p>Orientation 10 — Assurer une veille des entreprises qui proposent des technologies propres ou des pratiques, produits et services novateurs en lien avec nos critères d'achat responsable. Leur permettre d'expérimenter leur offre</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>4.1 Développer un projet pilote visant l'implantation territoriale de la circularité dans un secteur industriel ou commercial</p>		<p>Action 5 — Stimuler et consolider l'économie circulaire par la création de réseaux entre entreprises, commerces et organismes communautaires</p>	<p>Stratégie d'électrification 19.2 Travailler au déploiement d'un projet pilote de zone à faibles émissions à Montréal</p>
<p>4.2 Actionner les leviers «approvisionnement» et «réglementation» pour faire évoluer le marché</p>	<p>1.1.1 Interdire certains plastiques à usage unique à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts</p> <p>1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission</p> <p>1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne (textiles)</p> <p>1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces de détail (textiles)</p> <p>2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries avec pour priorité les principaux générateurs</p> <p>3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés</p> <p>4.1.1 Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus des CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements</p> <p>4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction sur les chantiers municipaux (clause de déconstruction)</p>	<p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments</p> <p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p>	<p>Stratégie d'électrification Action 3.2 Faire évoluer la tarification applicable pour le stationnement des véhicules en libre-service en accentuant le différentiel entre les véhicules à essence et les véhicules électriques</p> <p>3.3 Revoir la réglementation pour encourager l'utilisation de vélos à assistance électrique</p> <p>18.1 Renforcer les paramètres relatifs à la réduction des GES pour l'approvisionnement qui impliquent des activités de transport</p> <p>18.2 Rendre obligatoire la formation à la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville pour les employés chargés des appels d'offres ou de la préparation de devis</p> <p>18.3 Appliquer les clauses relatives à l'efficacité énergétique et la réduction des GES dans les contrats qui impliquent des activités de transport</p> <p>Règlement 16-054 Modification du règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (VLS) afin d'améliorer l'offre de service</p> <p>Plan appro. responsable Action phare 2.2 — Intervenir auprès des instances gouvernementales afin que des orientations explicites visant à favoriser la prise en compte de considérations économiques, sociales et environnementales dites responsables dans le processus d'approvisionnement public municipal soient intégrées aux lois et règlements applicables</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>4.2 Actionner les leviers «approvisionnement» et «réglementation» pour faire évoluer le marché (suite)</p>	<p>4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux</p> <p>5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville</p> <p>6.2.4 Considérer la dimension de l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles</p>	<p>Action 25 — Adapter les règlements et les programmes de soutien afin d'améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments</p> <p>Action 27 — Améliorer la performance énergétique des grands bâtiments par un système de cotation et de divulgation de leur consommation énergétique et de leurs émissions de GES</p>	<p>Action phare 3.1 — Favoriser l'achat local et les circuits courts</p> <p>Action phare 3.5 — Favoriser l'achat de biens et services responsables</p> <p>Action phare 3.6 — Favoriser les achats auprès de fournisseurs responsables lors de l'attribution des contrats</p> <p>Action phare 5.1 — Stimuler et contribuer à l'économie circulaire par la mise en place d'ententes et de systèmes internes qui assurent la réduction à la source et la circularité des biens pour les domaines prioritaires ciblés par la Ville</p> <p>Action phare 5.2 — Favoriser, pour les autres domaines, une saine gestion des matières résiduelles par la mise en application de la hiérarchie des 3RV, soit la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation</p>
<p>4.3 Développer le «réflexe circulaire» dans les projets et pratiques municipales</p>	<p>2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public</p> <p>3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public</p> <p>6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles</p> <p>6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et de transport permettant l'adoption des meilleures technologies</p>	<p>Action 31 — Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux</p> <p>Action 33 — Demeurer à l'avant-garde des technologies propres et des innovations en électrification</p> <p>Action 36 — Décarboner les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville et encourager l'utilisation de modes de transport durables pour les trajets effectués entre le domicile et le travail</p> <p>Action 41 — Mesurer les progrès de la Ville et la performance des unités administratives en transition écologique</p> <p>Action 42 — Mettre en œuvre un programme de gestion du changement pour le personnel</p> <p>Action 43 — Imposer un test climat à l'ensemble des décisions de la Ville afin de limiter leurs impacts en matière d'émissions de GES et de maximiser ceux en lien avec l'adaptation aux changements climatiques</p>	<p>Montréal 2030 Mesure visant à enchâsser l'économie circulaire dans les programmes, les incitatifs financiers, les projets de construction, de restauration, d'aménagement, etc.</p> <p>Plan appro. responsable Action phare 1.3 — Responsabiliser les unités d'affaires ainsi que les marchés aux principes de l'approvisionnement responsable par la mise en place d'encadrements administratifs et engagements connexes</p> <p>Action phare 8.1 — Valoriser et soutenir le développement des compétences et réflexes en approvisionnement responsable au sein des équipes et unités d'affaires concernées à la Ville</p>

Priorités stratégiques de la Feuille de route en ÉC	Plan d'action Montréal zéro déchet	Plan climat 2020-2030	Autres plans municipaux
<p>4.4 Utiliser les lieux et ressources de la Ville comme vecteur de circularité</p>	<p>2.3.1 Identifier des options de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées et étudier leur faisabilité</p> <p>2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées</p> <p>6.4.1 Faire un suivi des gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières résiduelles</p>	<p>Action 37 — Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte</p> <p>Action 30 — Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel</p> <p>Action 35 — Optimiser l'usage du parc de véhicules et d'équipements municipaux</p>	<p>Stratégie d'électrification</p> <p>16.1 Réaliser annuellement au moins un projet d'expérimentation et d'intégration de prototype de matériel roulant électrique ou sobre en carbone au sein du parc municipal</p> <p>Plan appro. responsable</p> <p>10.2 Déployer des projets pilotes permettant la mise en œuvre de nouvelles initiatives et partager le fruit des apprentissages</p>
<p>4.5 Promouvoir les bonnes pratiques et les innovations montréalaises ici et à l'international</p>		<p>Action 28 — Encourager la construction durable par l'information et l'accompagnement</p> <p>Action 34 — Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable</p>	<p>Montréal 2030</p> <p>Priorité 16 — Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international</p> <p>Priorité 20 — Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole</p> <p>Stratégie d'électrification</p> <p>20.1 Organiser ou participer à des vitrines technologiques et commerciales afin de donner accès aux dernières technologies et innovations en matière de véhicules électriques et de véhicules intelligents ainsi que pour faire valoir l'expertise des entreprises montréalaises et québécoises</p> <p>20.2 Soutenir l'organisation d'événements, dont certains de portée internationale, portant sur l'électrification et la mobilité durable</p> <p>20.3 Organiser, participer ou contribuer à des missions ou activités économiques en lien avec le secteur des transports et de la mobilité afin de mettre en valeur l'expertise montréalaise, développer ou consolider des partenariats, attirer de nouveaux joueurs à Montréal et s'inspirer des meilleures pratiques</p> <p>Plan appro. responsable</p> <p>Action phare 12.1 — Propager, au sein de la communauté, les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux générés par les bonnes pratiques d'approvisionnement responsable mises en œuvre à la Ville</p>

